

DETECTIVE

LE PLUS GRAND
HEBDOMADAIRE
DES FAITS DIVERS

9^e Année — N° 401

1 fr. 50

Le jeudi 16 PAGES

2 JUILLET 1936

DIRECTEUR :
Marius LARIQUE

POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Petite maman frappée par un destin funeste, il faut que la nouvelle réglementation des maisons de rééducation comme Doullens, vous redonne la joie et la sécurité de votre mission sacrée de mère.



Cette semaine, pages 8 et 9 : BELLE-ISLE. — La semaine prochaine : DOULLENS et sa maternité des petites filles punies.

LE BOULEVARD DU

reaux », où Sanson venait, et qui disparut, le 12 juillet 1851, avec l'exécution de Prosper-Fortuné Courtin, dernier nom d'une série de quarante suppliciés qui avait compté Lacenaire, Avril, Alibaud et Fieschi.

Orsini, Lapommerais, Troppmann, Campi, Pranzini, Eyraud Carrara et soixante-deux autres condamnés eurent ensuite le cou tranché sur la place de la Roquette. Les cinq pierres qui soutenaient l'échafaud sont tout ce qui reste aujourd'hui de cette lugubre place aux soixante-neuf morts. De ceux-ci, le premier fut Joseph Humblot, exécuté pour fraticide, le 17 décembre 1851. Le 20 janvier 1852, Marie-Madeleine Pichon, une mégère qui avait torturé sa fille de façon abominable, fut à son tour décapitée et ce fut la dernière fois que l'échafaud se dressa jamais, à Paris, pour une femme. Enfin, Albert Peugniez, assassin de deux rentières, fut le soixante-neuvième.

Peugniez, dernier supplicié de la Roquette, passa de vie à trépas par la main d'Anatole Deibler, le 1^{er} février 1899. De cette date, et pour un laps de temps de dix années, la guillotine disparut de Paris.

Les présidents de l'époque, Emile Loubet et Armand Fallières, deux « papa gracias », comme on disait alors, laissèrent bien tomber quelques têtes en province, de 1899 à 1909, mais ils s'opposèrent résolument à offrir ce spectacle à la capitale. Ils y furent d'ailleurs puissamment aidés. Le nouvel emplacement désigné pour dresser la guillotine était le terre-plein situé devant l'ancienne Morgue, derrière Notre-Dame. Ce choix ne ralliait aucune approbation. Les prêtres de la cathédrale, les riverains de la Cité, les morgueurs eux-mêmes, prétendaient être discrédités par le contact du bourreau. C'est ainsi que, de 1899 à 1909, cent soixante-dix-huit misérables, condamnés à mort par les jurés de la Seine, s'en allèrent tous mourir de vieillesse au bagne.

Sous le voile d'un parricide

Mais le vendredi 13 septembre 1907, la grâce accordée par Fallières à l'immonde Solleiland provoqua un tel chahut devant l'Elysée, que le chef de l'Etat, justement inquiet, décida de satisfaire, à la première occasion, les exigences sanguinaires du public parisien de l'époque.

De fait, le 5 août 1909, Anatole Deibler reçut un avis du ministère de la Justice lui enjoignant de se rendre à la prison de la Santé, pour y préparer une exécution capitale imminente. Le bourreau crut à une mauvaise plaisanterie et il courut d'une traite place Vendôme.

— Mais non ! mais non ! lui affirma le ministre en personne, ce n'est pas une farce. La nuit prochaine, vous guillotinez Henri Duchemin. Préparez-vous.

Henri Duchemin, âgé de vingt-huit ans, avait tué sa mère pour lui voler cinquante francs. Aux assises, le 6 juin 1909, le monstre qui avait retourné un couteau dans le cœur de la pauvre femme comme — ce fut son mot — dans une « motte de beurre », ne trouva qu'une seule excuse :

— Pitié !... J'avais perdu la tête...
— Eh bien ! mon ami, riposta l'accusateur, s'il y a une justice, vous la perdrez encore.

Deibler se chargea de ce soin. Toute l'après-midi du 5 août donc, on put le voir déambuler autour de la prison de la Santé, cherchant l'endroit le plus favorable pour mener à bien sa sombre besogne. Il arpenta, calculait, se remettait à mesurer.

— Je ne trouve qu'une solution revint-il dire au ministre. Comme il y a un café devant la porte de la prison, il serait immoral de dresser là ma machine. Par contre, entre le sixième et septième marronnier, à gauche en remontant le boulevard Arago, je serai fort tranquille avec de solides barrages de

ALBERT
MAHIEU

tous ces lieux de honte ont disparu. Mais il reste encore dans Paris des rues maudites. le boulevard Arago est une de celles-là.

Cette large voie pavée est bordée, dans sa partie comprise entre le faubourg Saint-Jacques et la rue de la Santé, de trottoirs en terre battue plantés d'une double haie de marronniers dont les branches se heurtent à droite au mur d'enceinte d'un couvent, à gauche à la muraille noire d'une prison. C'est là, sous ces arbres, que les assassins meurent aujourd'hui de la main du bourreau. Trente-cinq têtes déjà sont tombées sur le boulevard du Châtiment. Voici leur tragique histoire.

RAYMOND
CALLEMIN

Voyage aux carrefours maudits

Décrire tous les lieux où jadis on exécutait les criminels serait une rude besogne : Quelque érudit pourrait encore retrouver aujourd'hui, sur un plan de la capitale, l'emplacement exact du gibet de Montfaucon et du pilori de la Croix-du-Trahoir, où on laissait le corps des suppliciés se pourrir et s'effriter au vent.

A ces fourches patibulaires par où, disait-

M. Deibler a déjà fait tomber trente-cinq têtes de condamnés à mort, boulevard Arago.

on alors, on montait au ciel à reculons, succéda la place de Grève. Quatre cent mille condamnés — combien étaient innocents ! — furent rompus, brûlés, tenaillés, écartelés. A toutes ces tortures, la Révolution substitua la guillotine égalitaire. La dernière femme qui mourut décapitée en Grève fut la veuve Lecouffe, âgée de soixante-cinq ans. Elle fut conduite au supplice, le 24 janvier 1824, en compagnie de son fils et complice. Jusqu'au bout, les deux misérables ne cessèrent de s'insulter et de se cracher au visage. Enfin, le 25 juillet 1830, avec l'exécution capitale de l'aubergiste Jean-Pierre Martin, la place de Grève cessa d'être un lieu d'horreur. Elle s'appelle aujourd'hui place de l'Hôtel-de-Ville.

C'est avec le satyre Desandrieux, décapité le 3 février 1832 que le rond-point de la barrière Saint-Jacques — ce carrefour était situé sur l'actuel emplacement du métro Saint-Jacques — entra dans la galerie des lieux maudits. Il y avait là un estaminet qui avait pour enseigne « Au rendez-vous des bour-

SOUDY

BALZAC écrivait, en 1831, au début de son *Histoire des Treize* : « Il est, dans Paris, des rues déshonorées autant que peut l'être un homme coupable d'infamie. Il y a des rues où vous ne voudriez pas demeurer... »

Plus d'un siècle a passé. Paris s'est aménagé, éclairé, purifié. La Courtille où s'entre-tuaient les mauvais garçons de jadis, les tapis-francs de la Cité, la route de la Révolte,

DERVAUX

GORGULOFF

BEN
DRISS

CHÂTIMENT

police aux alentours. J'emmènerai jusque-là, en fourgon, le condamné, pour qui ces derniers trois cents mètres seront vite franchis.

Le ministre n'avait qu'à s'incliner. Mais cette nuit-là, la nuit du 5 au 6 août 1909, chaude et baignée de lune, les barrages furent inutiles. La nouvelle de l'exécution ne trouva que des incrédules, et le parricide lui-même lorsqu'on le réveilla, crut à une macabre mystification.

— Allez-vous, oui ou non, me laisser dormir ! s'écria-t-il.

Il fallut aller chercher le chef de la Sûreté, Hamard, pour le convaincre. Henri Duchemin se mit à pleurer. Parricide, il devait subir toutes les rigueurs de l'article 13, c'est-à-dire marcher à l'échafaud, les pieds nus, en chemise blanche, la tête recouverte d'un voile noir et entendre devant le couteau lecture, par un huissier, de son arrêt de mort. Duchemin croyait que le voile était destiné à lui masquer la guillotine de la même façon que le bandeau des fusillés sert à cacher le peloton d'exécution. On dut le détromper.

A 4 h. 30 du matin, dans l'aube claire, pleine du chant des moineaux qui saluaient le retour du soleil, le fourgon brinqueballant contourna la prison et amena pour la première fois à l'endroit où tant de têtes sont tombées depuis le parricide, accouré de sa chemise et de son voile. Henri Duchemin dut être porté jusqu'à la « Veuve », atrocement pâle.

— Grâce !... râla-t-il.
On entendit trois coups sourds. Le coupeur était tombé, le corps avait roulé dans le panier et la tête dans le seau.

Liabeuf, ou les bagarres de l'échafaud

La nouvelle de l'exécution de Duchemin provoqua dans Paris une véritable stupeur. On cria au secret et beaucoup se promirent de ne pas manquer « à la prochaine ». Celle-ci ne se fit pas attendre. Moins d'un an après, le 1^{er} juillet 1910, une deuxième tête roula : celle de l'anarchiste Jean Liabeuf.

L'affaire n'est pas oubliée. Le 10 janvier 1910, Liabeuf jouait aux cartes dans un bar — qui existe encore — situé 11, rue Aubry-le-Boucher. A un certain moment du jeu, la conversation tomba sur la peine de prison pour vagabondage spécial que l'anarchiste venait de purger à la prison de Fresnes.

— Les agents des mœurs sont des salauds, grogna Liabeuf. Les « bourgeois » ont truqué leurs rapports et ont payé des faux témoins pour me faire condamner. Mais je n'ai jamais été un souteneur et je les retrouverai. C'est avec ça que je les attends.

L'anarchiste retroussa sa pèlerine. Ses avant-bras étaient bardés de brassards de cuir hérissés de pointes d'acier acérées. Quand il sortit, les agents de service dans le quartier furent aussitôt alertés et cernèrent

la Guerre Sociale, s'entendit même condamner à quatre ans de prison pour avoir fait l'apologie du crime de Liabeuf.

Le Gouvernement s'obstina. En dépit des efforts tentés de divers côtés pour obtenir une commutation de peine, l'exécution fut décidée. Dès 11 heures du soir, le 30 juin 1910, des milliers de curieux et de sympathisants avaient déjà envahi les abords de la prison, et, vers 2 heures du matin, d'importantes forces de police durent quelque peu malmener cette cohue vibrante pour la refouler vers le carrefour Saint-Jacques. Mais aussitôt des clameurs retentissantes s'élevèrent.

— Assassins ! Assassins ! Vive Liabeuf !

A 3 h. 15, la clameur était telle que l'ordre fut donné aux agents de monter à cheval et de charger sabre au clair. Des pierres, des morceaux de fonte furent lancés contre les policiers, des revolvers claquèrent. La gorge traversée d'une balle, l'inspecteur Orestani fut emporté sans connaissance. Plusieurs gardiens furent lynchés par la foule et, de leur côté, les manifestants emportèrent une cinquantaine des leurs à l'hôpital Cochin. A deux reprises, les barrages cédèrent et il s'en fallut de peu que la furie populaire ne mit à mal la machine à tuer et ses exécutants.

— C'est bien la nuit la plus affreuse de ma carrière, a confié depuis, plusieurs fois, le bourreau.

Pendant ces graves incidents, on procédait, à la prison, au réveil et à la toilette de l'anarchiste. Liabeuf n'avait rien perdu de son cynisme.

— Si j'ai des révélations à faire ? gouaila-t-il, oui, c'est mon regret de n'avoir tué qu'une seule « bourrique » sur les cinq qui m'ont attaqué.

A 3 h. 57, une sourde rumeur monta du boulevard.

— Le voilà !

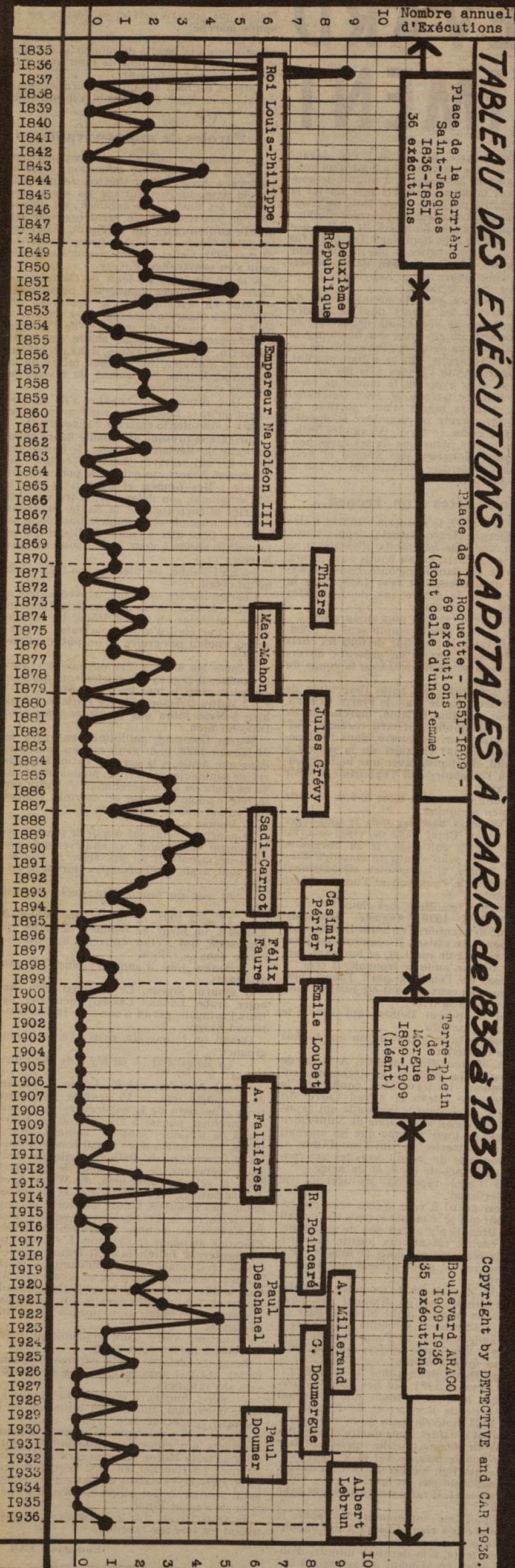
Le fourgon quittait la Santé au trot de deux chevaux. Arrivé près de la guillotine, les deux battants arrière s'ouvrirent et Liabeuf apparut les cheveux hérissés, trapu. Son cou de taureau se dilata.

— Oh !... cria-t-il d'une voix éclatante.

Oh !... Les aides le poussaient déjà vers la bascule. Mais le bandit leur résista une seconde et affirma encore de sa voix de tonnerre :

— Ce n'est pas mon exécution qui fera de moi un souteneur ! Quand même, je ne suis pas souteneur ! Je...

Il n'acheva pas. Un coup sec : la partie mobile de la lunette s'abat. Puis un autre plus fort. C'est fini. Au bruit sinistre du coupeur, un son de cloche a répondu. C'est le



Copyright by DETECTIVE and GAR 1936.



bientôt Liabeuf dans un couloir sombre au n° 4 de la rue. La lutte s'engagea féroce. L'agent Fourmes fut éventré par un des brassards. Puis Liabeuf sortit un revolver et tira. Il blessa successivement et grièvement quatre autres gardiens de la paix dont l'un, l'agent Deray, atteint au ventre, devait succomber.

Dès avant le procès, certains journaux s'étaient efforcés de donner au bandit une auréole de martyr. La condamnation à mort prononcée contre lui redoubla cette campagne. Gustave Herve, qui menait la lutte dans

premier coup de 4 heures qui sonne au campanile du couvent voisin.

Coup triple !

L'anarchiste Liabeuf, comme autrefois Ravachol en la personne d'Emile Henry, et Emile Henry en la personne de Caserio, eut un vengeur avec Arthur Renard. Dans l'après-midi du 5 août 1910, à la suite d'une banale collision de fiacres survenue boulevard de Sébastopol, cet Arthur Renard chercha noise à plusieurs agents de police accourus sur les lieux de l'accident. Brusquement, Renard, tout comme Liabeuf tira un revolver de sa poche et ouvrit le feu sur les gardiens. Deux d'entre eux s'écroulèrent. Un troisième, l'agent Lepelletier, eut la boîte crânienne fracassée d'une balle à bout portant.

— Liabeuf, tu es vengé ! cria alors l'énergumène.

Arthur Renard lui, ne trouva aucun défenseur benévole. Condamné à mort, il fut exécuté dans la nuit du 19 au 20 janvier 1912, sous une rafale de neige, sans cris, sans curieux, sans grandeur.

L'année ne s'était pas écoulée qu'un certain J.-B. Bour, assassin d'une blanchisseuse, avait succédé à Renard sur le boulevard du

Châtiment. Celui-là demeura jusqu'au bout un ignoble voyou :

— Vache ! Vache ! lança-t-il à l'adresse du procureur qui le réveilla. Si je pouvais « te crêver », ça ne traînerait pas.

Il arriva, devant la guillotine, l'insulte et le cigare aux lèvres.

— Mort aux bourgeois et aux curés ! furent ses derniers mots.

Le couperet s'abattit à 5 h. 50. Un flot de sang jaillit. Mais, ce matin-là, les badauds étaient ailleurs, à Nogent, où Vallet et Garnier, de la bande Bonnot, soutenaient le siège dramatique que l'on connaît.

Et ce fut le 21 avril 1913, que la guillotine se releva pour la triple exécution des trois survivants de cette fameuse bande dont il est inutile de rappeler les crimes. Quatre condamnations à mort avaient été prononcées au procès. Dieudonné, dont l'innocence apparaissait à peu près certaine dans l'attentat de la rue Ordener, obtint seul une commutation de peine.

Les trois autres, Souday, Callemine, Monnier, voués au bourreau, furent prévenus de leur sort vers 3 h. 30 du matin.

On n'a pas oublié tout le sang-froid et l'ironie, tous les sarcasmes que les trois bandits prodiguèrent durant leurs dernières minutes. Tous trois refusèrent le verre d'alcool traditionnel. Dans le fourgon qui les emmenait tous trois, vers la mort, Callemine répétait :

— Est-ce beau, hein ! l'agonie d'un homme...

— Nous vivons un jour sans lendemain, ripostait Souday.

Monnier, toujours près des choses matérielles, dictait à son défenseur ses dernières volontés :

— Surtout, donnez bien tous mes habits aux pauvres.

La triple guillotinaison ne dura pas deux minutes. Souday y passa le premier et, déjà sur la bascule, il dit à Deibler :

— Quelle boucherie cela va faire !

Callemine, alias Raymond-la-Science, souffrait tristement :

— Adieu la vie ! adieu les hommes ! cria-t-il, sous le couteau.

Monnier, dernier de tous pour avoir été le premier dans le crime, se pencha une seconde vers les deux cadavres tronqués qui emplissaient déjà aux trois quarts le vaste panier du bourreau et haussa les épaules :

— Bah ! Après nous le déluge.

Et pour la troisième fois le couperet s'abattit avec ce bruit caractéristique qui vous retentit longtemps dans le cœur... Une quatrième tête devait encore tomber, à cet endroit, au cours de 1913, celle de Georges Laage, meurtrier d'une vieille hôtelière du passage de la Ferme-Saint-Lazare. Le 12 juillet, il paya sa dette. Il fut crâne. Lorsqu'il descendit du fourgon sur l'escabeau tragique, il chercha immédiatement la guillotine du regard, et l'ayant aperçue pour la première et dernière fois de sa vie, il murmura :

— Ce n'est pas beau tout de même !

Bilan de guerre

Qui n'a entendu dire qu'aucune exécution n'avait eu lieu, à Paris, au cours de la Grande Guerre ? Cette assertion n'a rien de fondée, mais elle s'explique du fait que les événements militaires du front ne laissaient alors que peu de place, aux journaux resserrés sur quatre pages et souvent sur deux, pour rendre compte en détails des hautes œuvres de M. Deibler, dispensé, comme on le sait, de tout service dans l'armée active.

Cependant, jamais aucune guerre sur les frontières n'a ralenti la criminalité intérieure d'un pays — c'est le contraire hélas ! qui se produit — et si la guillotine a proportionnellement moins « travaillé » en France que pendant les années qui précédèrent et suivirent cette période, c'est que le peloton d'exécution le disputa trop souvent au couperet, beaucoup d'assassins de ce temps étant des déserteurs du front ou des permissionnaires ayant commis quelque affreux crime à l'arrière.

Sur les vingt et une exécutions qui remplirent la période des hostilités, trois seulement ont eu pour cadre les marronniers légendaires du boulevard Arago. Il fallut attendre la fin de l'année 1916, pour revoir la « Veuve » se dresser à nouveau le long du mur de la Santé. Le 24 octobre 1916, la cour d'assises de la Seine jugea toute une série d'assassinats particulièrement odieux, commis, tant à Paris qu'en banlieue, par une horde de repris de justice belges que l'invasion allemande avait chassés de leur pays. Deux d'entre eux furent condamnés à la peine capitale, Jean, Roose et Camille Bolle. Ce dernier obtint sa grâce et Jean Roose dut subir sa peine, le samedi 30 décembre 1916, en pleine trêve des confiseurs. Réveillé à 6 heures du matin, il demanda qu'on lui laissât le temps d'écrire à son frère et pendant une heure il resta penché sur le papier. La lettre interminable débutait ainsi :

« Mon cher frère,

« Vingt hommes noirs viennent d'entrer dans ma cellule et déjà j'ai senti le froid de l'acier me tomber sur la nuque... »

On dut interrompre cette folie épistolaire car l'heure avançait.

Notre ami, M^r Maurice Garçon, qui avait défendu Roose et l'avait accompagné à la guillotine, dut revenir, une seconde fois, devant la « Veuve », le 25 juillet 1917, avec le parricide Léon Spoelter, dit « Fanfan des Halles ». Une cause désespérée : pour se procurer quelque argent « Fanfan des Halles » avait tué son père, un marchand de journaux du faubourg Montmartre, en lui ouvrant le ventre à coups de couteau.

LE BOULEVARD DU CHÂTIMENT

L'article 13 fut donc, pour la seconde fois, appliqué à un supplicié du boulevard Arago.

Grand, blond, sous son sarrau blanc, Spoelter, apparu, dans l'aube grise, comme un long fantôme. On comptait, aux barreaux, plus d'agents de police que de curieux.

Troisième et dernière guillotine du temps de guerre : Felino Vicini, un Pranzini au petit pied qui, le 3 juillet 1917, avait étranglé par sadisme, dans un hôtel de la rue de Douai, avec un cordon de rideau, une fille aux aventures faciles. Pour éviter d'être retrouvé, Vicini s'était enveloppé la tête de pansements. Mais l'habile inspecteur-chef Moreux réussit à l'identifier et à l'arrêter.

Egyptien d'origine, Felino conserva jusqu'au bout le fatalisme de sa race. L'entrée des magistrats dans sa cellule, le 8 août 1918, ne le surprit point.

— On ne meurt qu'une fois ! dit-il. Je n'emporterai, messieurs que le regret de vous avoir fait lever aujourd'hui d'aussi bonne heure.

Les évadés de la guillotine

L'assassin Lucien Boyer, grâcié *in extremis*, sur ordre verbal de M. Tardieu, président du Conseil, au cours de l'émouvante nuit où succomba le président Paul Doumer, victime de Gorguloff, a-t-il bénéficié d'une circonstance unique dans l'histoire criminelle ? On s'est plu à le répéter à l'époque. C'est bien mal connaître le sujet car, sans sortir de la courte histoire du boulevard Arago, combien d'autres cas plus tragiques encore que celui de Boyer nous pourrions raconter. En voici deux :

Le jeudi 1^{er} avril 1919, au point du jour, devait avoir lieu la double exécution capitale des Italiens meurtriers de Mme Alba, l'hôtelière de la rue des Petits-Champs : Umberto Saccho et Julio San Nazzaro. Tirés de leur sommeil, à 4 h. 40 du matin, par M. Mouthon, directeur de la Police Judiciaire et le docteur Paul, Saccho et San Nazzaro, protestèrent de leur innocence, mais soudain, au cours de la toilette, le second eut un large sourire :

— Ah ! je comprends, bredouilla-t-il dans le patois mi-français, mi-italien, qui lui servait de langue, nous allons être « guigliottinés ». Il y a longtemps que j'attendais ce jour pour vous dire enfin la vérité.

Et, tandis que le bourreau continuait de couper les cheveux et de lier les mains à Saccho, San Nazzaro fut ramené au greffe pour y faire enregistrer ses révélations.

— Je ne veux pas vous dévoiler mon identité, déclara-t-il, car j'ai trois frères qui ont été tués à l'ennemi en faisant leur devoir. Les papiers que je portais sont ceux d'un soldat italien que j'ai assassiné dans les Alpes (détail rigoureusement vrai qui fut vérifié par la suite). Ainsi ma famille pourra me croire mort au front comme mes frères. Mais j'arrive au fait pour lequel je vais mourir. Devant la Madone et devant le Christ, je vous jure que Saccho n'est coupable ni d'assassinat, ni de complicité d'assassinat. Il se trouvait au premier étage lorsque j'ai commis le meurtre et il n'en a rien su. Il n'a fait que cambrioler.

Devant de telles déclarations, le procureur général Lescouvé donna aussitôt l'ordre de surseoir à l'exécution de Saccho. Ce malheureux qui protestait toujours de son innocence et qui attendait déjà, en grande tenue de supplice, sur le seuil de la Santé que son complice vienne le rejoindre pour s'en aller de compagnie vers l'échafaud, fut ramené dans sa cellule, détaché, et revêtu d'une nouvelle chemise. Il se frappait le front, en geignant :

— Pourquoi me torturez-vous ainsi ?

Le 15 mai, il obtenait sa grâce. San Nazzaro avait été exécuté sans avouer son véritable nom.

A nouveau, Anatole Deibler guillotina, le 10 avril 1919, un condamné sur deux. Il devait avoir moins de chance au cours de la nuit du 4 au 5 février 1920. Par ordre du ministère de la Justice, il était venu, cette nuit-là, monter sa machine à tuer sur le boulevard Arago. Il avait, en poche, un ordre bien en règle pour procéder à l'exécution d'un certain Mohamed el Kesi qui, en mars 1919, avait assassiné pour le dévaliser, près de Saint-Cyr, un soldat permissionnaire. M^r Maurice Garçon avait défendu le Kabyle devant deux conseils de guerre successifs. Deux fois El Kesi avait été condamné à la peine capitale. L'avocat, à l'issue du second procès, sollicita une audience du chef de l'Etat, alors M. Poincaré. Aussi, quelle ne fut pas la stupeur de M^r Garçon qui n'avait pas encore été reçu à l'Elysée, d'apprendre, assez tard dans la soirée du 4 février, que son client serait guillotiné, le lendemain, au petit jour.

Immédiatement, il téléphona à l'Elysée. Là on lui répondit qu'en effet, le cas était irrégulier et qu'il devait être sursis à l'exécution. Mais qui devait donner l'ordre de sursis puisque le condamné était un soldat ? La justice militaire ? Pas du tout, déclara le gouverneur du Cherche-Midi, la guillotine n'étant pas de son ressort et — cela nul ne savait pourquoi — Mohamed ne devant pas être fusillé.

La chancellerie, en ce cas ? Pas davantage, puisque le jugement émanait d'un conseil de guerre. Finalement, à minuit, le gouvernement militaire de Paris prit sur lui la responsabilité de la décision. Mais on n'oublia qu'une chose, c'est de prévenir Deibler qui, jusqu'à 7 heures du matin, fit, si l'on ose dire, le pied de grue boulevard Arago. Ce fut seulement à cette heure-là que le directeur de la Santé eut l'inspiration de se renseigner et d'apprendre que le Kabyle avait provisoirement la vie sauve.

Et le bourreau, pour la première fois de sa vie, devant les agents dont le service d'ordre autour de l'échafaud, dégénérait en franche partie de rigolade, dut démonter la « Veuve », vierge de sang, sans espoir de reprendre sa revanche. Car ce n'était pas fini. M. Poincaré quitta l'Elysée à la fin de son septennat, sans avoir eu le temps de recevoir M^r Maurice Garçon. M. Paul Deschanel qui lui succéda tomba d'une portière de train avant d'avoir pu examiner le dossier du Kabyle. Enfin, ce fut M. Alexandre Millerand qui gracia, dans une de ses rares heures de pitié Mohamed ben Ahmed el Kesi, le premier et dernier assassin qui ait fait la nique à Deibler.

Treize têtes : un record...

De 1919 à 1922, le couperet s'abattit treize fois boulevard Arago. Jamais, depuis la Révolution, une telle hécatombe d'assassins ne s'était vue, à Paris, en un temps aussi court. Le dernier des Sanson raconte, dans ses *Mémoires*, qu'il décapitait vers 1836, dans le temps record de quatre ans, douze fleffées canailles, et il ajoute :

— Ceci ne se verrait plus aujourd'hui... Henri Sanson avait compté sans le président Millerand, le plus dur de tous les chefs d'Etat français, passés ou présents, envers les criminels qui tombaient sous la coupe du droit de grâce.

Le 21 août 1919, peu après l'exécution de San Nazzaro, vint le tour de Pierre Grisard, étranger de Mme Delajon, marchande de vins aux Batignolles. Grisard revenait d'effectuer quatre ans de guerre, dans les tranchées, et pendant le trajet de la prison à l'échafaud, il répondit avec une belle insouciance à l'aumônier qui l'exhortait à avoir du courage :

— Quand on a vu la mort là-bas, ici, elle paraît bien mesquine.

Et il se laissa basculer sans le plus léger frisson. Henri Borel ; âgé de vingt ans, lui succéda sur la guillotine, le 29 novembre suivant. Borel avait abattu un employé d'octroi de Pantin. Il se montra affreusement lâche devant le couperet, et l'un des aides eut ce mot :

— Quelle « trouille », mes aïeux !

Le 1^{er} avril 1920, Auguste Genevrois, l'égorgeur des rentières de Saint-Denis, expia à son tour. Aux assises, il remercia les jurés de leur verdict de mort et, se tournant vers la salle, où son amie se trouvait, il cria :

— Fine, ne t'en fais pas ! j'aurai plus d'honneur que ceux qui ont été fusillés, moi, on me coupera la tête.

Quand il aperçut Deibler qui venait le prendre, il s'esclaffa :

— Comme tu es vieux. A ton âge tu fais un drôle de métier.

A 5 h. 30, tout était terminé. A la fin de la même année 1920, le 30 décembre, encore pendant la trêve des confiseurs, la « Veuve » se releva et Alfred Carré, dit « Frido », un souteneur immonde qui assassinait et dévalisait sur la zone de Saint-Ouen les clients de toute fortune que lui amenait sa digne maîtresse, « Nini-Trou-d'Obus », perdit son âme de bandit sous les marronniers tous blancs de givre et de neige.

Alfred Carré repoussa les secours de l'abbé Berthaud :

— C'est gentil à vous d'être venu me revoir avant que je « monte », mais s'il y avait un bon Dieu, il n'y aurait pas de guillotine. C'est encore cet affreux loustic qui prononça, la tête engagée dans la lunette, ce : « Lâchez tout ! », qu'on prête à tant d'autres guillotins...

Puis, le 30 août 1921, un autre assassin, Albert Philippe, âgé de dix-neuf ans, paya de sa vie, le meurtre d'une blanchisseuse de Vanves. L'adolescent se confia tout entier à la paternelle autorité de l'aumônier et il répéta, trois fois, entre la descente du fourgon et sa mise à mort :

— Mon Dieu ! donnez-moi du courage !

Le 24 octobre 1921, eut lieu, pour la première fois, boulevard Arago, une exécution double, celle de Fargues et de Ricard. Le 22 mai 1922, nouveau gala de la « Veuve » avec Loillet et Cadet. Tous quatre étaient des assassins de femmes seules qu'ils tuaient dans un double but : le vol et le viol.

— Je suis fou, s'écria Ricard au réveil. On ne guillotine pas les fous.

Mais, aussitôt, il raisonna froidement avec le prêtre :

— A quoi bon communier, M. l'abbé, je n'ai jamais cru à rien et ce n'est pas aujourd'hui que je commencerai.

Fargues tenta, à la dernière minute, d'obtenir sa grâce en avouant un assassinat impuni qu'il avait commis près de Granville

en 1920. Mais le procureur lui fit comprendre que ce n'était pas l'aveu d'un nouveau forfait qui pouvait arrêter la Justice en si bonne marche.

— En ce cas, supplia le triste gredin, accordez-moi la faculté de mourir le dernier et d'assister à l'exécution de mon ami. J'ai payé assez cher pour voir.

Fargues fut bien décapité le dernier, mais maintenu au fond du fourgon, s'il entendit, il ne vit rien.

Paroles de morts-vivants

Un volume ne suffirait pas à compter par le menu, les trente-cinq exécutions dont le boulevard Arago fut le théâtre. Je me suis étendu assez longuement sur les vingt premières, les unes étant oubliées, les autres peu ou pas connues. Je serai bref sur les quinze guillotinaisons qui suivirent, à des intervalles divers, la double décapitation du 22 mai 1922. Celles-ci sont récentes et beaucoup s'en souviennent encore.

A la fin de 1922, les têtes de Cassang, de Charrier, de Burger, tombèrent, presque de semaine en semaine, sur le boulevard du Châtiment. Maurice Cassang, dit « Dudule » était un « homme du milieu » de l'époque d'après-guerre, qui avait abattu son rival Langevin, dit « Nez-Cassé », dans un bal du faubourg Saint-Martin. Au pied même de la guillotine, le juge lui somma de révéler le nom de ses complices.

— Que diraient les copains s'ils apprenaient qu'un « homme » a parlé avant de se laisser « décoller le cigare » ? répondit-il.

Curieuse et presque attachante figure aussi que celle de Mécislas Charrier, le bandit du Train 5, qui écrivit, dans sa cellule de condamné à mort, un cahier de poésies qu'il appela : *Mes Glanes*, et dont il fit don à M^r Campinchi, son défenseur. Il traversa les galeries silencieuses de la Santé au chant de la *Carmagnole* et, devant la bascule, il se retourna pour dire à l'abbé Berthaud qui se prenait le visage à deux mains pour ne plus le voir.

— Eh ! l'abbé, ne pleurez pas ! Ce n'est qu'un détail...

Charler Burger avait tué, dépecé et jeté à la Seine, le mari de sa maîtresse, un certain Jobin, cuisinier au Grand Hôtel. Le mobile de ce crime était d'ordre passionnel et Burger ne voulait pas croire qu'on pût le guillotiner.

Comme les aides « l'enfournaient » sous la lunette, il poussa des hurlements qui glacèrent le sang de tous les assistants :

— Maître Darmon ! Maître Darmon ! dites bien à Mme Jobin que je meurs pour elle. Dites-lui bien...

Marius Gounaud, guillotiné peu après, le 24 janvier 1923, pour avoir mis en consigne, dans une malle, à la gare de Lyon, le cadavre de son oncle, sa victime, poussa lui aussi, au moment où le couperet allait s'abattre sur sa tête d'adolescent, un cri terrible, l'appel de l'enfant qui se sent perdu :

— Maman !...

Et pourtant, celui qui venait de pousser ce hurlement lamentable, si bouleversant que plusieurs agents et un des aides se trouvèrent mal, avait « plastronné » durant la toilette.

— Je suis un homme du siècle, avait-il dit.

Le 19 août 1924, ce fut l'arabe Mohamed Khéméli, un tueur de femmes, de taille gigantesque, qui s'était converti au catholicisme dans sa cellule.

— Boujou tout li monde ! lança-t-il aux assistants.

Il mourut joyeux. Le 23 avril 1925, un autre arabe, Loucif Lakdar, meurtrier de trois Portugais, perdit à son tour la tête boulevard Arago.

Quand on le bascula, nous l'entendîmes grogner :

— La ila ailalal !... (Il n'y a de Dieu que Dieu.)

Ce fut ce même cri de foi en la parole du Prophète que, le 15 octobre 1931, Ben Driss, l'assassin de la cabaretière de la rue de Ponthieu, poussa à l'instant où les bourreaux le jetaient sous le couteau. Entre temps, trois autres têtes étaient tombées sous les marronniers de Deibler. Celle de Derieux, dépeceur de sa femme, le 23 avril 1925, et celles de Zinczuck, dit Wladeck, et de Pachowski, les chefs de la fameuse bande des Polonais, bande aux mille crimes qui terrorisa la France durant quatre ans. Pachowski se montra horriblement lâche. Zinczuck arrogant et cynique. L'avocate de ce dernier, M^r Erlich, la seule femme qui défendit et accompagna un condamné à mort jusqu'à l'échafaud, était là, en gants et voilelette noirs, au pied de la guillotine, quand Zinczuck, les bras liés dans le dos, s'arracha des mains des aides, sauta jusqu'à elle et lui demanda :

— Retirez votre gant, madame, et donnez-moi à baiser votre main.

Emue au delà de toute expression, Mme Erlich obéit et posa sa main nue sur les lèvres du supplicié.

— Merci, murmura la brute. Et Zinczuck, en se dandinant, alla se jeter lui-même dans les bras rouges de la « Veuve ».

A quoi bon remuer plus longtemps la boue sanglante qui cimentait maintenant les trottoirs de terre battue du boulevard Arago. En 1931, ce fut Gauchet, en 1932 Gorguloff ; en 1933, Dureux, l'assassin de Charonne ; enfin, jeudi dernier, ce fut Albert Mahieu, le meurtrier de l'agent Pujol.

Je vous l'avais dit, le boulevard du Châtiment est une rue maudite.

Emmanuel CAR.

(Copyright 1936 by E. CAR and DÉTECTIVE.)

La Souteneuse

DENISE O'CONNEL est née à Saïgon d'un père irlandais et d'une mère suédoise. Balancée entre tant de tendances elle finit par se faire naturaliser française. C'est une jeune fille blonde, fine, très jeune puisqu'elle est à peine majeure. Elle est timide, veule. Elle devait mal résister aux tentations de Paris, aux facilités qu'y trouvent les femmes seules et agréables de gagner leur vie sans s'user les yeux ni les doigts. Elle eut tôt fait sans doute de trouver quelques petites camarades, bonnes conseilleuses, qui la mirent au courant du travail. Denise commença, le soir, à rôder sur les grands boulevards et la Chaussée-d'Antin. Comme elle eut du succès, les anciennes regardèrent d'un air courroucé cette intruse. Et même elles essayèrent de la chasser du parage.

Il est admis, même par la police, surtout par la police, dirai-je, qu'une fille de trottoir ne peut vivre tranquillement, ne peut exercer son métier avec sécurité, que sous la protection d'un homme, d'un souteneur. Notez que ce n'est pas une tolérance. Ce n'est qu'une constatation. Au contraire, les agents de la brigade mondaine pourchassaient les souteneurs avec énergie. Sans que cela les empêche de penser qu'une prostituée sans homme est bien mal en point. Elle doit subir les avanies des autres femmes, les menaces des souteneurs de ces dames. Elle n'a personne pour la protéger, personne pour la remonter quand elle est lasse et découragée, personne qui l'attende à la maison, quand elle rentre, au petit matin. Elle n'a personne pour qui se dévouer, pour qui peiner. C'est ce besoin de tendresse, ce besoin de « travailler » pour quelqu'un, des prostituées, qui fait depuis des générations la joie et la gloire de toute une race d'hommes qu'on appelle les maquereaux.



Denise n'avait pas d'homme et s'en trouvait mariée. La véritable raison est que, sexuellement, elle ne les aime pas beaucoup. Vous me direz que, dans ce cas, elle avait bien mal choisi son métier. C'est une autre question. Si tout le monde pouvait choisir son métier selon une impérieuse vocation, il n'y aurait pas beaucoup de souteneurs ni beaucoup de vidangeurs.

La pauvre ne fut pas seulement en butte à l'agressivité de ses concurrentes. Elle fut également sollicitée par plusieurs souteneurs en chômage qui, la voyant seule, offrirent leurs services. Une fille seule est une eubaine pour le bureau de placement des garçons du milieu. Songez qu'un « homme » qui veut se procurer une fille doit parfois la payer trois ou quatre ou cinq mille francs. Une bonne prostituée, installée à un carrefour convenable, est un capital, un fonds de commerce qui a son prix. Vous pensez si une nouvelle, une fille toute neuve, toute fraîche et qui n'appartient à personne peut susciter de convoitises. Et comme ces messieurs ont une manière assez brutale de faire leur cour, la



pauvrete était bien désolée et sur le point peut-être d'abandonner la place.

C'est alors que le salut lui vint d'Auch. Cette charmante petite ville avait donné naissance, il y a vingt-quatre ans, à Renée Dupuis. De bonne heure elle avait marqué des goûts étranges, garçonnières. Méprisant les poupées elle préférait aller se battre dans les rues avec les garnements. Mais sur ses compagnes d'école elle avait un étrange pouvoir. Elle leur parlait durement, les dominait et quand elle les prenait par les épaules les petites tremblaient délicieusement.

Cela s'arrangea beaucoup moins bien quand Renée Dupuis fut une jeune fille. Elle était, précisément, aussi peu jeune fille que possible. Les cheveux coupés comme un garçon, l'œil noir, le profil non sans régularité mais aigu, ferme, toujours plus ou moins vêtu de détroques masculines, elle se mit à troubler la chair timide de ces tendres et éperdues provinciales et à faire une concurrence redoutable aux jeunes coquelins sentimentaux de la région.

Toutes choses qui ne sont pas encore admises à Auch. L'effronterie fut toisée, mise au ban ; on interdit aux fillettes de la fréquenter. On la voyait passer, seule, farouche, dans les rues, tandis que, derrière leurs rideaux, les vierges indécises essayaient furtivement une larme de regret.

La situation n'étant plus tenable, elle vint à Paris il y a quelques mois et, tout de suite, s'y sentit à son aise. Elle fut in-

roduite tout de suite dans les cercles de lesbiennes, elle passa ses nuits dans les cabarets spécialisés. Elle n'était plus la première, la reine, comme à Auch, mais au moins ici on ne la traquait pas, elle trouvait des sœurs de plaisir.



Un jour elle rencontra Denise O'Connell. Tout de suite elle jeta son dévolu sur cette fille délicatement très féminine. Elle le lui dit sans préambules et l'autre sentit en elle le sens de la soumission. Cette fille déguisée, ce garçon manqué c'était l'amour attendu.

Elles s'aimèrent. Bientôt elles lièrent leurs vies et habitèrent ensemble. Renée naturellement, n'avait pas d'argent. Denise rapportait ce qu'elle pouvait de ses sorties nocturnes. Mais chaque fois, en rentrant, elle se plaignait des menaces, des quolibets dont elle était l'objet. Les maquereaux continuaient à harceler cette proie qui se défendait en pleurant et les concurrentes de la rue riaient féroce.

Alors, un soir, Renée prit une grande résolution. Ce soir-là, Denise rôdait peureusement du côté du carrefour de Châteaudun. Deux autres femmes, quand elle passa, l'accablèrent d'injures. Alors sortit de l'ombre un mince jeune homme brun qui s'approcha vivement et dit :

— Vous allez laisser ma femme en paix. Compris ?

Les femmes allèrent droit dans les bars du voisinage où leurs hommes les attendaient en jouant à la belote. La Denise avait un souteneur. Les hommes vinrent voire cela.

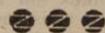
Le petit jeune homme mit la main dans sa poche.

— Il y en a un qui veut coucher à la morgue, ce soir ?

Il avait ces yeux durs, cette pâleur qui annoncent les décisions arrêtées une fois pour toutes. Les hommes du quartier battirent en retraite. On ne se fait pas descendre pour rien.

Ce fut la vie rêvée. Désormais Andrée, habillée en homme, et même habillée dans ce nouveau sexe grâce aux papiers d'identité de son frère surveilla et « soutint » sa tendre Denise la nuit, sur le trottoir. La souteneuse n'osait cependant pas se mêler au milieu, aller faire belote et tierce dans les bars. On le disait crâneur et insolent. Son étroite et inquiétante silhouette apparaissait au coin des rues. Elle passait les nuits à faire le tour des portes de maisons surveillant de loin sa Denise, torturée de jalousie.

Elle se fit prendre, un jour. Les agents en bourgeois l'arrêtèrent sans savoir son sexe, et simplement après avoir surveillé pendant quelque temps son manège. C'est au commissariat que la supercherie se découvrit. Mais la loi ne spécifie pas que le délit de vagabondage spécial est une exclusivité masculine. Renée fut envoyée au dépôt comme souteneur.



Denise désespérée essaya par tous les moyens de la sauver. Par exemple elle se fit câline avec un homme, un vrai, essaya d'organiser avec lui une comédie destinée à donner le change à la justice. La justice ne descend pas à ces subtilités. Par contre, dans sa pistole Renée l'apprit et écrivit à Denise des lettres enflammées de colère. La blondinette ne devait frayer avec aucun mâle, même pour la sauver, elle, Renée.

On la fit passer en correctionnelle. Le procès commença par une manière de coup de théâtre. Le parquet envoya à la Santé l'ordre de faire enmener au Palais la détenue Renée Dupuis. Le gardien chef alla la chercher au quartier des femmes et ne l'y trouva pas. On crut à une évasion, à un scandale quelconque. Finalement quelqu'un eut l'idée de chercher au quartier des hommes où Renée était. Elle avait été arrêtée dans la rue dans son travesti masculin, on l'avait sans autre forme de procès incarcérée au quartier des hommes et elle n'avait pu se procurer les vêtements de sa condition.

C'est donc l'éphèbe brun, pâle, mince qui comparut devant le tribunal, assisté par M^e de Yésinne-Larue. Dans le fond de la salle, la blonde Denise, en chapeau rose pleurait discrètement. La souteneuse, sombre et fatale, développa avec aisance et fermeté la thèse selon laquelle elle avait « soutenu » son amie pour la défendre contre les hommes du milieu.

Le tribunal lui infligea une condamnation de principe qui lui permit d'être libérée aussitôt. Quand elle l'apprit, elle se tourna vers le fond de la salle, fixa le chapeau rose d'un regard noir, serra les mâchoires d'un air qui disait :

— A nous deux, ma petite. Nous avons un compte à régler, tout à l'heure, à la maison !

Luc DORNAIN.

Pendant que Denise O'Connell dépose, sa virile amie Renée attend dans le box des accusés la décision du tribunal.



DEUX CADAVRES DANS UN PUIT



A PUTEAUX, au n° 10 de la rue Agathe, habitait, depuis quelque deux ans, une vieille Flamande que tous ses voisins appelaient *Grand'mère*, car c'était une brave septuagénaire, humble, liante et pas du tout indiscreète, ni importune dans ses rapports avec les gens qui l'entouraient. *Grand'mère* se nommait Marie Ballard. Elle vivait seule dans ses deux petites pièces soigneusement tenues, au rez-de-chaussée d'un vieil immeuble presque rural.

Dans la cour, décor pittoresque, encadré de deux chambres sur pilotis de briques, d'un escalier délabré qui accède à l'une d'elles, d'un petit atelier de mécanique qui constitue la « toile de fond », habitait un locataire, Julien Van de Putt, avec lequel *Grand'mère* frayaient particulièrement. Elle l'avait connu tout enfant, à Roubaix, leur ville d'origine. Ils s'étaient retrouvés dans l'agglomération parisienne, quelque temps après l'Armistice, quand les deux familles, les Ballard et les Van de Putt, avaient émigré de leur Flandre natale. La mère de Lucien logeait d'ailleurs tout près de la rue Agathe, au 28 du boulevard Richard-Wallace ; et les deux vieilles Flamandes se voyaient quasi quotidiennement pour se raconter leurs « petites histoires ».

Souvent, les deux bonnes femmes épanchaient leurs peines. Mme Van de Putt soupirait :

« Ma pauvre Marie, nous n'avons pas eu beaucoup de chance avec nos enfants : vous, avec Valentine ; moi, avec mon Lucien. Ils n'ont pas mauvais cœur l'un et l'autre, mais leurs penchants ne valent malheureusement pas leurs sentiments. Valentine a mal tourné, comme on dit. La voilà prise, hélas ! pour toujours dans l'engrenage de la débauche. Moi, mon Julien me donne aussi bien du tourment. Depuis douze ans que son accident d'usine, à Roubaix, lui a fait perdre un œil, qu'un autre en verre a remplacé, il ne voit plus assez bien pour travailler de son métier. Il est tantôt gardien de chantier, tantôt veilleur de nuit, au hasard des disponibilités du bureau de chômage. Mais la plupart du temps, il ne trouve rien ; il vit en oisif. Voilà je ne sais plus combien de temps que ça dure. Pourvu, mon Dieu ! qu'il ne recommence pas à faire des bêtises, comme en 1926, quand il a été condamné, pour recel, à dix-huit mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour. *Grand'mère*, elle, eut, peu de temps après son installation à Puteaux, la joie — qu'elle crut définitive — de voir revenir au bercail l'enfant prodigue, sa Valentine qui, bien qu'à peine âgée de vingt-six ans, comptait déjà plusieurs années d'aventureuse carrière dans la galanterie de bas étage.

La jeune prostituée repentie, une petite rousse grassouillette, faisait d'ailleurs amende honorable au su de tout le quartier.

« Ben oui ! avouait-elle aux commères, jusqu'à présent, j'ai été une pas grand-chose. J'ai gagné mon « bifteck » sur le trottoir. Après, je me suis mise « en mai-

son ». J'étais à Montluçon juste avant de revenir ici. Mais malgré le « boulot » je me languissais quand même. Y me manquait ma mère. C'est tel que je vous le dis ! Alors, un jour, dans un coup de cafard, j'ai pris mes nippes ; et me v'la rappliquée.

Elle crut avoir trouvé le bonheur quand Van de Putt, son ami d'enfance, son aîné d'une quinzaine d'années, devint son amant. *Grand'mère* se réjouissait aussi. Elle pensait que l'amour retiendrait Valentine auprès d'elle, dans la vieille maison de la rue Agathe où l'on voisinait avec Lucien. Et puis, peut-être, finiraient-ils par se marier, par trouver l'un et l'autre le salut dans une union paisible.

Hélas ! les chères illusions de *grand'mère* furent bientôt anéanties. En fait d'être le rédempteur de sa fille, Van de Putt avait prémédité de spéculer sur l'expérience qu'elle avait acquise dans la pratique de la prostitution. Après la stratégie sentimentale, le conquérant de Valentine passa à l'exécution du programme abject. Il employa d'abord la persuasion, puis les menaces, puis les coups.

La terreur eut raison de l'indocilité de la proie de Van de Putt. Elle reprit ses habitudes de fille galante pour procurer à son exigeant « protecteur » un supplément à son allocation de chômage.

Mais les profits que Van de Putt tirait de l'activité de Valentine lui paraissaient souvent trop maigres. Il reprochait sa parcimonie à sa maîtresse. Elle lui rétorquait qu'elle se devait de prélever sur ses bénéfices la part de sa vieille mère. Ces débats d'intérêts tournaient fréquemment à l'échange de coups. Et la brutalité du souteneur était d'autant plus violente qu'il était la plupart du temps sous l'effet d'une de ces « cuites » copieuses qu'il s'offrait aux dépens de Valentine...

Après deux ans d'union orageuse avec Lucien, celle-ci résolut de se soustraire à sa farouche tyrannie. Elle disparut au mois de novembre de l'année dernière, à la grande fureur de l'amant, privé de ses faciles subsides. Dès lors, ce fut *Grand'mère* qu'il accabla de « scènes » et de menaces pour se procurer l'adresse de la fugitive.

En dépit de la crainte angoissée qu'elle éprouvait secrètement, *Grand'mère* s'obstinait à garder le silence.

Un mois après le départ de sa fille, la vieille disparut à son tour. C'était la veille de la nuit de Noël, un dimanche qu'elle avait passé chez son fils Louis, à Nanterre. Elle était rentrée dans la soirée rue Agathe, et devait porter le lendemain chez sa fille, Mme Tizon, du linge à laver. Mme Tizon attendit, en vain, sa mère. Elle alerta la famille. On vint à Puteaux. On fouilla la maison de *Grand'mère*. Rien !

Lucien Van de Putt dit : — Elle a dû aller rejoindre Valentine. Celle-ci est retournée à Montluçon. Votre mère avait son adresse dans son sac à main. Elle me l'a montrée. Je l'ai copiée. La voici...

Le lendemain, une dépêche alertait la fille galante, redevenue pensionnaire de la « maison » hospitalière qu'elle avait quittée deux ans plus tôt.

Au moment où elle recevait ce télégramme, la sous-maîtresse lui annonça qu'on la demandait. C'était Lucien qui avait pris le train pour venir à Montluçon, lui déclarant qu'il avait tenu à s'assurer que *Grand'mère* l'y avait rejointe.

Comment, feignit-il de s'étonner devant l'émoi de son ancienne maîtresse, ta mère n'est pas ici. Alors, reviens tout de suite avec moi à Puteaux. Tu nous aideras à la chercher...

Cinq jours après son retour rue Agathe, tout au début de janvier, Valentine, elle aussi, devint introuvable. Sa famille redoubla d'acharnement pour percer le double mystère. La police fut alertée. Les journaux publièrent les photos des disparues. En vain ! Les uns inclinèrent à croire que les deux femmes s'étaient retirées dans quelque ville de province, où elles tenaient jalousement à cacher leur adresse. Les autres, dont particulièrement les membres de la famille, se persuadèrent que la disparition de la vieille Flamande et de sa fille relevaient d'un double crime, dont tout indice avait été soigneusement voilé.

Cette dernière hypothèse fut appuyée par une troisième disparition qui suivit de très près celle de la fille galante. Cette fois, c'était Lucien Van de Putt qu'on ne

Lucien Van de Putt, souteneur bafoué, s'était suicidé, après s'être par deux fois vengé.

Assassinées à quinze jours d'intervalle, Mme Ballard et sa fille Valentine n'étaient plus que deux cadavres pestilentiels.

retrouvait plus. Précisons d'ailleurs que sa logeuse refusa d'ouvrir la chambre de celui-ci à la mère inquiète, croyant qu'elle n'avait pas le droit de violer le domicile du chômeur. Elle disait :

« Votre fils a dû aller rejoindre Valentine et sa mère. Attendons un peu. Il donnera peut-être de ses nouvelles... »

Par contre, Louis Ballard affirmait : — Non, Lucien ne reparaitra pas. Je suis persuadé qu'il a tué ma mère et ma sœur pour se venger de l'abandon de celle-ci. Et après son double crime, il s'est enfui ou bien il s'est fait justice...

Le pauvre fils de *Grand'mère* était d'ailleurs si douloureusement persuadé de la mort tragique des deux femmes que, déjà souffrant, il mourut bientôt de chagrin !

De son côté, à force d'insistance, Mme Van de Putt parvint à décider la logeuse à faire ouvrir, par le commissaire de police, la chambre de son fils. Deux mois s'étaient écoulés depuis la disparition de Lucien. On trouva sur le lit, revolver au poing, le cadavre momifié de celui-ci, qui s'était donné la mort d'une balle dans la tête.

Toutefois, la macabre trouvaille ne prouvait rien de façon formelle. Van de Putt avait pu se suicider par dépit de n'avoir pu reconquérir Valentine. Mais cette mort désespérée n'impliquait pas que Lucien fût le criminel. Du moins telle était la pensée des gens d'opinion facile. Par contre, ceux qui ont accoutumé de mettre et de remettre leurs idées sur le crible de la réflexion ne pouvaient démentir de la version du double assassinat suivi de suicide. Une locataire de la maison du mystère, Mme Galudec, qui est de ces personnes méditatives, « rumina » pendant quelque six mois sa conviction ; jusqu'au soir où, voilà huit jours, son regard se posa comme par un ordre occulte sur la plaque de tôle recouvrant le puisard desséché de la cour, juste au pied de l'escalier accédant à l'ancienne chambre de Van de Putt.

« Mais, se dit-elle, ce puits... Ne serait-il pas le puits de la vérité ?... »

Horreur ! quand on l'ouvrit, une puanteur pestilentielle s'en dégagait, trahissant la présence d'un foyer de décomposition cadavérique. Plus effroyable encore fut l'exhumation du macabre contenu du puits. Deux momies grimaçantes, aux membres crispés dans une attitude de désespoir, sortirent tour à tour de l'ombre empuanti. C'étaient *Grand'mère* et Valentine, assassinées à quinze jours l'une de l'autre pour avoir affronté la vengeance du souteneur abandonné...

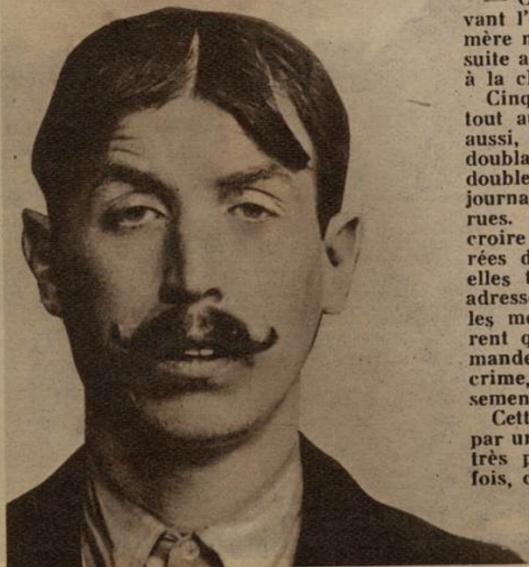
Noël PRICOT.



Rue Agathe, les voisins commentent la nouvelle de la macabre découverte.



Le commissaire Guillaume le brigadier Mayzaud, l'inspecteur Martin, sur les lieux.



LE FAIT-DIVERS INCONNU

Mme Vignon, 22, rue de Clamart, à Compiègne, a étranglé avec un fil électrique son mari qui, rentré en état d'ivresse, l'avait brutalisée.

VOILÀ une nouvelle en trois lignes qu'on pouvait lire le 17 juin dans le Journal. Je ne crois pas qu'un lecteur de France ait eu son attention retenue par cette information. Il ne semble pas qu'un fait divers puisse être plus banal. Pourtant... Je dois dire que moi-même je n'aurais attaché aucune importance à ces trois lignes si le hasard n'avait fait que je connusse et la victime et la meurtrière et s'il ne m'avait permis ainsi de vérifier — ce que je n'ignorais pas d'ailleurs — combien sont parfois plus dramatiques que les grandes affaires les simples faits divers dont personne ne parle.

Au voyageur qui, il y a quelques jours encore, venait passer le dimanche à Compiègne et qui s'enquerrait de l'endroit où il pourrait faire un bon déjeuner à un prix raisonnable, il était invariablement répondu qu'il n'avait qu'à aller rue de Clamart tout près des haras, chez Vignon. C'est, en effet, au coin de cette rue déserte et de la rue Carnot que se trouve le restaurant. Des aérostiers, des travailleurs, des soldats se retrouvaient dans la longue salle basse et ensoleillée. Il m'arrivait de prendre place dans cette salle, mais le plus souvent M. Vignon me conduisait dans une petite pièce à l'écart, voulant me montrer ainsi qu'il me classait dans la catégorie la plus relevée de sa clientèle. Parfois même, il insistait pour que j'allasse m'asseoir dans le jardin ou dans la salle à manger d'un pavillon voisin qu'il avait acheté. Quoique je ne sois pas amateur de solitude à ce point, il mettait tant d'ardeur à me persuader que j'allais être bien plus tranquille que je finissais par céder.

Je revois le malheureux s'inclinant de-



Le restaurateur Léon Vignon fut étranglé un soir, ivre-mort, avec un fil électrique.

vant moi, feignant de choisir la meilleure chaise, mettant en mouvement tout son personnel, m'obligeant à accepter une nappe, cela d'une manière toute désintéressée, car il ne profitait pas de cette sollicitude pour saler l'addition, s'excusant de n'avoir pas le temps de me servir comme il s'imaginait que je le méritais.

— Monsieur, pourquoi venez-vous toujours à la plus mauvaise heure ?

En un mot, c'était un homme exceptionnellement aimable. Et quand il se retirait, il ne confiait pas le soin de me servir à une servante, mais à son fils, un fils que, visiblement, il adorait, un beau petit garçon de 13 ans, aux yeux bleus, aux cheveux blonds. Nous parlions ensemble, ce garçon et moi. Je lui posais toutes les questions qu'on pose à un garçon. Que comptait-il faire dans la vie ? En quelle classe était-il ? Avait-il une bicyclette ? Il me répondait en riant. Puis il courait à la cuisine, me rapportait du cidre que son père voulait me faire goûter.

Si je n'ai pas encore parlé de Mme Vignon, c'est que, dans l'association familiale, elle jouait un rôle plus effacé. Il me faut ajouter qu'elle était moins aimable. Je l'apercevais en arrivant et en partant, derrière son comptoir, le visage sombre, l'air triste, sans raisons apparentes. J'ignorais alors que son mari, à lui seul, consommait mensuellement quarante bouteilles d'apéritif.

Le lundi de la Pentecôte, c'est-à-dire le 1^{er} juin, je lisais les journaux au café du Commerce lorsque je surpris ces paroles dites par des voisins de table.

— Cela ne devrait pas être permis, affirmait l'un d'eux.

— Moi, je considère que le directeur des pompes funèbres est responsable.

— Vous pensez quelle impression cela a dû faire !



Une seule ligne parfois dans un petit journal de quartier ou de province contient toute la misère, la folie, l'amour du monde. Après LOUIS ROUBAUD, l'un des maîtres du reportage, c'est EMMANUEL BOVE, l'un des jeunes maîtres du roman contemporain, qui se penche, cette semaine, sur ces "faits-divers inconnus".

— Le maire devrait prendre un arrêté interdisant aux débitants de servir à boire à ces gens-là quand ils sont en uniforme.

— Evidemment.

— Il y a de quoi se trouver mal.

Intrigué, je me mêlai à la conversation.

— Que s'est-il passé ? demandai-je.

— Il s'est passé, qu'à l'enterrement d'un gamin d'ici, un des croque-morts était ivre. Je ne sais comment il s'y est pris, mais il a lâché le cercueil. Celui-ci est tombé par terre. Vous imaginez l'impression que cela a fait sur la famille.

— Ici, à Compiègne ?

— Oui. Il y a deux jours, à l'enterrement du petit Vignon.

— Le petit Vignon est mort !

— Il a été emporté par une méningite en un rien de temps.

— Mais ce garçon était magnifique. Il y a à peine quinze jours nous avons bavardé ensemble. Il était plein de gaieté.

— Oh ! me répondit mon interlocuteur, vous n'êtes pas le seul à être surpris. Il y a des dessous dans cette affaire. On dit que le père...

homme dont l'amour pour son fils et pour sa femme était profondément sincère, se transformait, le dernier client parti, les volets fermés, en une brute. Evidemment, on ne peut croire tous les racontars. Il en est pourtant qui ont l'accent de la vérité. Sous l'empire de la boisson, une telle jalousie s'éveillait en lui qu'il interdisait à sa femme de recevoir de l'argent des clients, de crainte que dans le même moment ils ne lui glissent un billet doux. Il la haïssait alors, au point, disent certains, de lui donner des coups dans les jambes quand il s'approchait d'elle, derrière le comptoir.

Quatre jours avant la mort de son fils, une scène plus violente encore que d'habitude s'était déroulée après la fermeture du restaurant. Dans un accès de fureur, Léon Vignon avait lancé une potiche à la tête de sa femme. Au même instant, le jeune Vignon était entré dans la pièce. A la vue du sang qui coulait sur le visage de sa mère, il s'était arrêté, il avait poussé un léger cri, puis il s'était précipité pour séparer ses parents. D'un coup de poing, disent certains, d'une simple gifle, disent d'autres, son père l'avait repoussé.

Est-ce le coup ? Est-ce le choc que dut faire sur un jeune esprit un pareil spectacle ? Est-ce ni l'un ni l'autre ? Cet enfant portait-il en lui le mal qui devait l'emporter, toujours est-il que le lendemain il

devait s'aliter. Trois jours après, il mourait, ayant refusé, paraît-il, jusqu'à sa fin de se laisser embrasser par son père dont il était cependant le bien le plus précieux au monde.

Quelle put être la vie des deux époux au lendemain d'une pareille tragédie ? On peut l'imaginer. Le retour à la maison vide, les remords du père, la sourde rancune de la mère, et les clients qui, comme si rien ne s'était passé, s'asseyaient et attendent qu'on les serve.

« S'il ne la tue pas, c'est elle qui la tuera », entendit-on murmurer les jours suivants dans la ville. Mais même en province, tout finit par s'oublier. La vie reprit son cours. Le lundi 15 juin, M. et Mme Vignon, qui semblaient s'être réconciliés, se rendirent au cimetière du Nord où était enterré leur fils. Mais en cours de route, une nouvelle discussion éclata. Brusquement, prenant sa petite fille de quatre ans par la main, M. Vignon quitta sa femme. Jusqu'au soir, il traîna dans les cafés, obligeant même, aux dires de certains, sa fille à boire comme lui. A sept heures, pris d'inquiétude, sa femme lui ayant annoncé qu'elle allait se donner la mort, il se rendit chez le jeune et actif commissaire de police, M. Bouille. Ce dernier le calma tant bien que mal, fit rechercher la malheureuse mère qui s'était rendue chez son homme d'affaires pour lui demander d'entamer une procédure de divorce.

Les époux se retrouvèrent peu après. Accablé par le chagrin d'avoir perdu son fils et peut-être par le sentiment vague d'être en partie responsable de cette mort, M. Vignon but toute la soirée, en proférant des menaces, au point qu'à minuit, quand il rejoignit sa femme dans sa chambre, il fut incapable de se déshabiller. Finalement, il parvint à se hisser sur le lit. Quelques instants après, il tombait à terre. Il était ivre mort.



Excédée par des années de sévices, Mme Vignon n'avait pu garder son contrôle.

C'est alors que l'idée du crime vint à l'esprit de la pauvre femme. Elle courut dans le jardin, défit le fil électrique sur lequel on faisait sécher le linge, passa ce fil autour du cou de son mari, et pendant plusieurs minutes le traîna à travers la pièce. L'homme ne s'était même pas défendu, n'avait même pas esquissé un geste, comme si avant d'être étranglé ainsi, il avait déjà été un cadavre.

Aussitôt après, Mme Vignon se constituait prisonnière.

Quelques jours plus tard, je lisais ces lignes dans un journal local, la Gazette de l'Oise, sous le titre de : Une mise au point.

« Mon cher Directeur,

« Dans la douleur familiale où nous sommes, nous avons été ému de la façon dont la presse a vilipendé la mémoire de notre père, vraiment il ne méritait pas cela et nous voudrions avant tout que l'on dise bien que c'était un travailleur et un grand cœur.

« Les arguments nécessaires seront donnés en leur temps, et vous connaissez bien, mon cher directeur, quelle est la sympathie que nous avons tous eue ici sur la place de Compiègne depuis trente-cinq ans. Aussi est-ce pour cela que je viens vous demander, en mon nom et au nom de ma famille, de bien vouloir insérer ces quelques lignes.

« Avec mes remerciements, veuillez agréer, mon cher directeur, etc. »

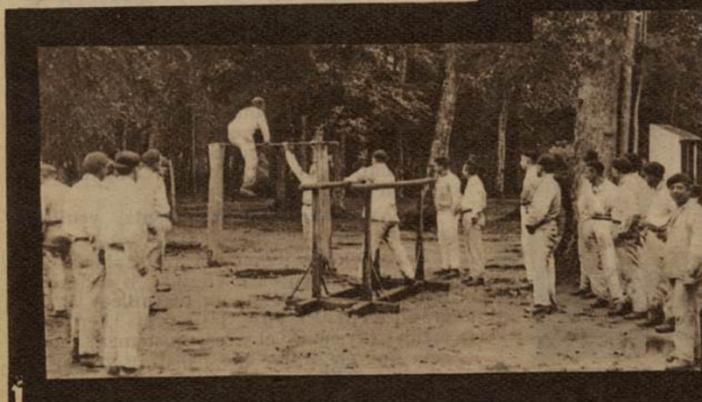
Ces quelques lignes me firent alors songer à la malheureuse victime. Il ne méritait pas cela... C'était un travailleur et un grand cœur. En effet, je le crois. J'en suis même persuadé et c'est justement pour cela que ce drame me paraît si tragique.

Emmanuel BOVE.



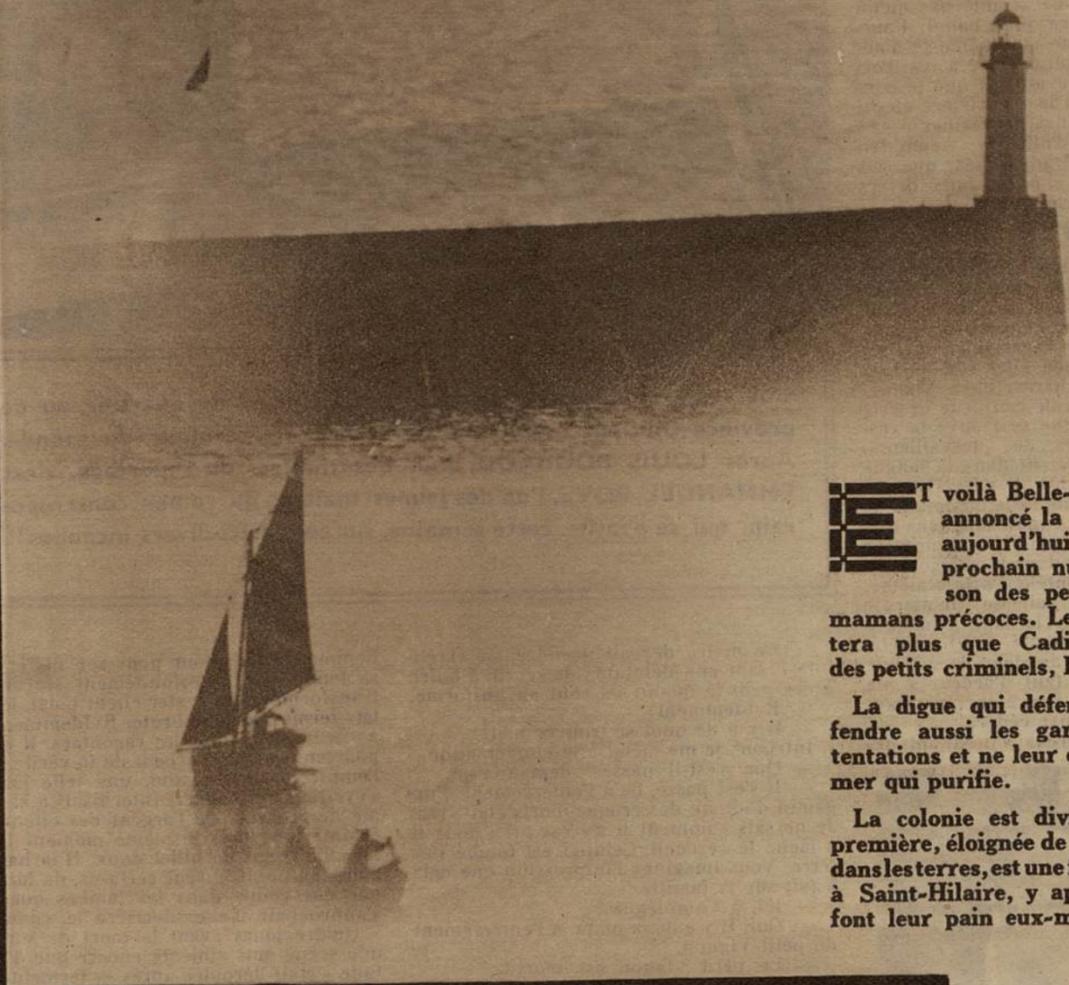
La paisible villa de Compiègne où eut lieu l'affreux drame.

EN MER



POUR LA PROTECTION

Belle-Isle



ET voilà Belle-Isle que nous vous avons annoncé la semaine dernière comme aujourd'hui nous annonçons pour le prochain numéro Doullens, la maison des petites filles punies et des mamans précoces. Le film s'épuise. Il ne restera plus que Cadillac, Aniane et la cage des petits criminels, Eysses.

La digue qui défend Belle-Isle semble défendre aussi les garçons dévoyés contre les tentations et ne leur ouvre l'horizon que sur la mer qui purifie.

La colonie est divisée en trois sections. La première, éloignée de trois ou quatre kilomètres dans les terres, est une ferme. Les enfants, comme à Saint-Hilaire, y apprennent la culture. Ils font leur pain eux-mêmes, récoltent assez de



Me-71e

ions
nme
ur le
mai-
des
res-
cage

légumes pour leur consommation. La seconde section est aménagée en ateliers maritimes. Les colons y apprennent les métiers spécialisés de la marine, on en fait des mécaniciens, des chauffeurs, des menuisiers, des radoubeurs. Enfin la dernière section est faite vraiment de marins. La colonie possède trois bateaux sur lesquels travaillent et vivent les garçons de dix-sept à vingt-et-un ans que l'on a choisis parmi les meilleurs sujets.

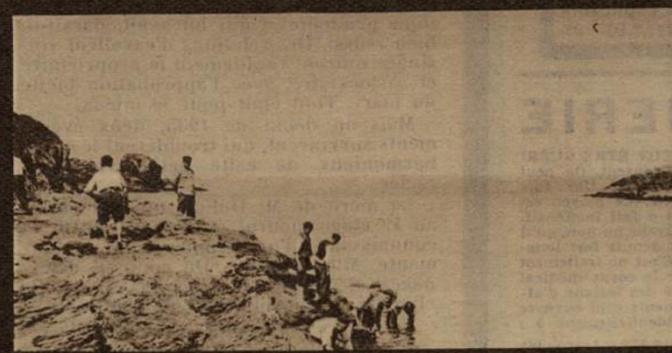
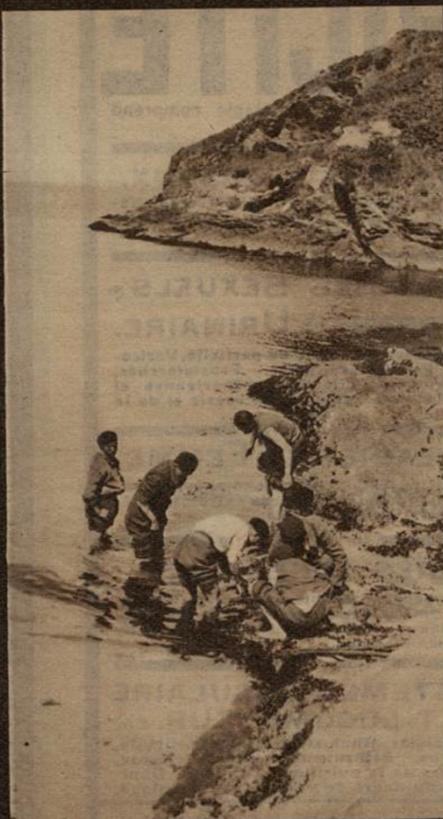
dé-
les
ar la

La
stres
nme
Ils
z de

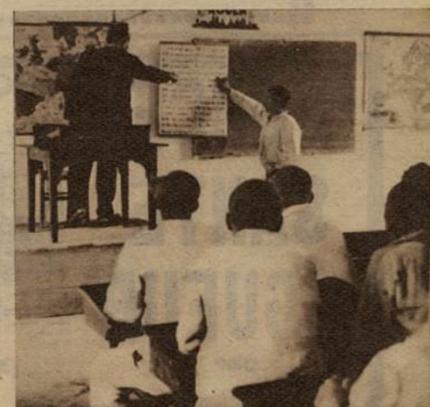
Vous voyez sur un cliché un homme âgé parmi les jeunes marins. C'est M. Baffos, président du tribunal pour enfants à Paris, qui parfois va visiter les colonies de rééducation, retrouve ceux qu'il a eu à juger et qu'il aime comme les aimait son prédécesseur le bon juge Rollet, les reconforte, continue à les guider vers le relèvement social.

LES JEUX

Reportage
photographique
Jean-Gabriel
SÉRUZIER



A TERRE



ACCORDÉONS — Instruments de musique !



Vente directe
du fabricant
aux particuliers
— franco de douane —
Plus de
1 million de clients.
Demandez de suite notre
catalogue français gratuit

MEINEL & HEROLD, Markhausen 509 (Tch.-Slov.)
Affranchir lettres 1.50, cartes-post. 0.90

ÉCOULEMENTS

Pagéol le plus puissant
antiseptique urinaire.

RAJEUNIT LA PROSTATE

La b^e 16 fr. Ttes ph^{ies} et Châtelain, 2, rue de Valenciennes,
Paris. Renseignements et échantillon gratuits. Service DE.596

250 fr. le mille adress. à copier main et gros gains
à corr. Rens. gratis. Ecrire Etablissements
SPIREX, B. P., 462, rue du Louvre, Paris (1^{er}).

Vient de paraître

QUAND LA JUSTICE S'OCCUPE D'AMOUR

par
GÉO LONDON

Un livre qui se lit
à gorge déployée.

LES ÉDITIONS DE FRANCE
Un volume in-16 : 12 fr.

DÉTATOUZEZ-VOUS VOUS MÊME

RAPIDEMENT SANS DOULEUR avec le
DÉTATOUZEUR VARVIL. Méthode scientifique
ne laissant aucune cicatrice. Envoi discret
contre remboursement : 100 fr. Résultat garanti
Renseignements gratuits : Docteur GAUCHON,
Pharmacien, 201, Faubg. Saint-Denis, PARIS-X^e

VIENT DE PARAÎTRE

SOMMAIRE

L'initiation sexuelle — Ce que doit
être l'éducation sexuelle — La
Fécondation végétale — La Fécon-
dation animale — Les sexes —
Organes génitaux masculins —
Organes génitaux féminins — Les
spermatozoïdes — Les ovaires —
La procréation humaine — L'ac-
couchement — La syphilis — La
Blennorragie — Préservation
sexuelle — Lutte contre les ma-
ladies vénériennes — Les centres
prophylactiques officiels — Pour
l'harmonie sexuelle.

LA VIE SEXUELLE

Précis d'initiation

Pierre BASSAC

« Pour la vérité, contre
l'ignorance, pour la santé
et le bonheur intime des
individus. »

Envoi à domicile en paquet clos
contre remboursement 12 Frs
LIBRAIRIE CRITIQUE
25, Rue de Vanves - PARIS-14^e

**FORCE
SANTÉ
VIGUEUR**

Le BONHEUR et la JOIE au FOYER



L'ÉLECTRICITÉ

L'Institut Moderne du Dr. M.A. Grand à Bruxelles vient d'éditer un traité d'Electrothérapie destiné à être envoyé gratuitement à tous les malades qui en feront la demande. Ce superbe ouvrage médical en 5 parties, écrit en un langage simple et clair explique la grande popularité du traitement électrique et comment l'électricité, en agissant sur les systèmes nerveux et musculaire, rend la santé aux malades, débilités, affaiblis et déprimés.

La cause, la marche et les symptômes de chaque affection sont minutieusement décrits afin d'éclairer le malade sur la nature et la gravité de son état. Le rôle de l'électricité et la façon dont opère le courant galvanique est établi pour chaque affection et chaque cas.

L'application de la batterie galvanique se fait de préférence la nuit et le malade peut sentir le fluide bienfaisant et régénérateur s'infiltrer doucement et s'accumuler dans le système nerveux et tous les organes, activant et stimulant l'énergie nerveuse, cette force motrice de la machine humaine.

Chaque famille devrait posséder cet ouvrage pour y puiser les connaissances utiles et indispensables à la santé afin d'avoir toujours sous la main l'explication de la maladie ainsi que le remède spécifique de la guérison certaine et garantie.

C'EST GRATUIT. Hommes et femmes, célibataires et mariés, écrivez une simple carte postale à Mr le Docteur M.A. GRAND, 30, Avenue Alexandre Bertrand, BRUXELLES-FOREST, pour recevoir par retour, sous enveloppe fermée le précis d'electrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs. Affranchissement pour l'étranger : Lettres fr. 1.50 — Cartes fr. 0.90

Le traité d'electrothérapie comprend 5 chapitres :

1^{re} PARTIE :

SYSTÈME NERVEUX.
Neurasthénie, Névroses diverses, Névralgies, Névrites, Maladies de la Moelle épinière, Paralysies.

2^{me} PARTIE :

ORGANES SEXUELS et APPAREIL URINAIRE.
Impuissance totale ou partielle, Varicocèle, Pertes Séminalles, Prostatite, Écoulements, Affections vénériennes et maladies des reins, de la vessie et de la prostate.

3^{me} PARTIE :

MALADIES DE LA FEMME.
Métrite, Salpingite, Leucorrhée, Écoulements, Anémie, Faiblesse extrême, Aménorrhée et dysménorrhée.

4^{me} PARTIE :

VOIES DIGESTIVES.
Dyspepsie, gastrite, gastralgie, dilatation, vomissements, aigreurs, constipation, entérites multiples, occlusion intestinale, maladies du foie.

5^{me} PARTIE :

SYSTÈME MUSCULAIRE ET LOCOMOTEUR.
Myalgies, Rhumatismes divers, Goutte, Sciatique, Arthritisme, Artério-sclérose, Troubles de la nutrition, Lithiases, Diminution du degré de résistance organique.



L'exécution de Mahieu

M. Flach, procureur de la République, assurait, pour la première fois à Paris, la pénible mission de révéler le condamné.

Il avait soigneusement préparé la phrase d'usage, et il la répétait en lui-même, tandis qu'au milieu du groupe formé par les aides, par l'avocat, par le pasteur et par les policiers, il s'acheminait, sur la pointe des pieds, vers la cellule.

Mahieu dormait profondément, lorsque le gardien-chef ouvrit brusquement la porte. Ce fut alors la ruée vers le condamné. Avant que le procureur ait pu placer un mot, Mahieu avait compris.

On a pu remarquer également que l'échafaud avait été dressé une cinquantaine de mètres plus loin (sur la droite), qu'à sa place habituelle.

On a voulu ainsi le rapprocher du lampadaire qui se trouve à cet endroit-là et éviter aux aides du bourreau de monter la sinistre machine en s'éclairant avec une lampe-tempête.

Treize minutes, au maximum, doivent s'écouler entre le moment du réveil et celui de l'exécution.

— Technique trop longue, faisait remarquer M^r Jean-Charles Legrand qui s'étonnait de toutes les formali-

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus. En aucun cas, l'Administration ne peut être tenue pour responsable de leur perte.

NOTRE

LE VERDICT D'AIX

Le jury d'Aix-en-Provence a rapporté un verdict sans circonstances atténuantes contre André Clément et sa mère, les ravisseurs du petit Claude Malméjac.

L'opinion publique a été soulagée par ce verdict, expression d'un sentiment unanime. Pas de circonstances atténuantes : la raison, autant que l'équité, s'y opposaient. La peine a été de vingt ans de travaux forcés. Pour la vieille sorcière, son âge lui a valu une transformation, toute théorique d'ailleurs, de la sentence : la réclusion au lieu des travaux forcés.

On ne pouvait donc, contre ces deux bandits, faire mieux. Nous trouvons que c'est encore insuffisant.

Le pays tout entier, dans le mouvement d'émotion qui le saisit lors de l'enlèvement du petit Malméjac, avait exigé une aggravation des pénalités. Le Code pénal de 1810 qui ignorait le kidnapping n'avait prévu pour l'enlèvement de mineurs qu'un maximum de dix ans de réclusion. On assimilait l'enfant, c'est-à-dire le bien le plus sacré, à une marchandise, le vol d'enfant au vol qualifié ! Dérision et immoralité.

Si les travaux forcés pouvaient être encourus, ce n'était que dans le cas de séquestration. Et c'est précisément parce que l'horrible vieille et son fils avaient séquestré le petit Claude quelques jours chez eux que les vingt ans de baigne ont pu être prononcés.

Mais ce n'est que par cette sorte de fiction juridique que le châtimement a été encouru. Il ne saurait être question de finasseries sur un pareil sujet.

DEUX coqs vivaient en paix : une poule survint.

« Et voilà la guerre allumée... », plaidait l'autre jour à la 12^e chambre correctionnelle, M^r Georges Loche. Mais, paraphrasant les vers du fabuliste, M^r Loche reprit : « Un coq vivait en paix et deux poules survinrent... L'une était jeune et l'autre, moins. Ce fut la cause du conflit... »

Un conflit, dont M. Fernand Dubois, rentier, fut l'enjeu. Ce n'était pas une vie de tout repos que celle de M. Dubois.

Il habitait dans l'immeuble dont il est propriétaire à Pantin, avenue Edouard-Vaillant, un appartement au deuxième

LE « COCU »

justice de paix. M. et Mme Berdoz — car monsieur, pour les nécessités de la procédure, joua un rôle dans les différents incidents judiciaires — réclamèrent à M. Dubois une somme de 3.600 francs, calculée à raison de 10 francs par repas, pour les 360 repas que le propriétaire aurait pris chez eux pendant six mois, matin et soir, du 20 janvier 1935 au 16 juin...

Le juge de paix arrangea l'affaire : il conseilla à M. Fernand de « faire un geste » ; et ce dernier, pour avoir la paix, jeta sur la table du magistrat, 1.500 francs. La poire était à peu près coupée en deux.

Mais au lendemain même de cette transaction, les hostilités reprirent ; cette fois, non plus vis-à-vis du propriétaire, mais de sa nouvelle compagne. A propos d'une scène violente qui se serait produite le 15 novembre 1935, Mme Berdoz se plaignait d'avoir été injuriée et frappée par Mlle Yvonne ; elle l'accusait même de lui avoir jeté aux yeux un paquet de poivre. Et pour obtenir réparation de ces outrages et de ces violences, Mme Berdoz, assistée et autorisée de son mari, réclamait à Mlle Yvonne 5.000 francs de dommages-intérêts.

Cités par la plaignante, deux témoins furent entendus ; ils affirmèrent sous la foi du serment que tout s'était passé, comme le prétendait Mme Berdoz.

Mais c'étaient d'anciens locataires de M. Fernand Dubois, expulsés, et le ressentiment faisait douter de l'impartialité de leurs témoignages. Jusque-là, tout n'avait été que banal. Mais la plaidoirie de M^r Loche, défenseur de Mlle Yvonne, modifia l'atmosphère du procès.

De son dossier, il sortit deux lettres et un billet, écrits de la main de Mme Berdoz et il les lut.

Le billet était le signal-type qu'employait Mme Berdoz pour prévenir son amant qu'il pouvait venir :

« Cocolle chérie, si tu montes, il n'est pas là... »

Au surplus, M. Berdoz n'était pas, comme on va le voir, un mari bien gênant. C'était même un mari qui facilitait les choses. Et les deux lettres qui suivent étaient la preuve de son caractère accommodant.

Elles avaient été écrites en juillet 1935, au moment où commença la liaison de M. Dubois et d'Yvonne. Mme Berdoz avait vu le danger et tenté de faire rompre ces amours naissantes. Mais le rentier était tenu par le cœur ou ce qui en tient lieu. Il villégiaturait alors en Bretagne.

« ...Je supposais, lui écrivait Mme Berdoz avec une orthographe extrêmement



Les lettres de menaces lues par M^r Loche modifièrent l'atmosphère du procès.

étage. Sur le même palier, logeaient les époux Berdoz.

Mme Berdoz avait fait, il y a douze ans, des avances à son propriétaire. Tactique prudente et qui lui avait, paraît-il, bien réussi. Des relations d'excellent voisinage unirent rapidement le propriétaire et sa locataire, avec l'approbation tacite du mari. Tout était pour le mieux.

Mais au début de 1935, deux événements survinrent, qui troublèrent le cours harmonieux de cette petite vie bien réglée.

La mère de M. Dubois qui demeurait au 1^{er} étage mourut et M. Fernand fit la connaissance d'une femme jeune et charmante, Mlle Yvonne. Du coup, il déménagea, descendit au premier et installa chez lui la nouvelle élue de son cœur.

La guerre était virtuellement déclarée. Elle commença par une assignation en

ÉCOLE INTERNATIONALE DE DÉTECTIVES ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS (Cours par correspondance)
Brochure gratuite sur demande
34, rue La-Bruyère (IX^e) - Trinité 85-18

L'IVROGNERIE
Le buveur invétéré PEUT ÊTRE GUÉRI EN 3 JOURS s'il y consent. On peut aussi le guérir à son insu. Une fois guéri, c'est pour la vie. Le moyen est doux, agréable et tout à fait inoffensif. Que ce soit un fort buveur ou non, qu'il le soit depuis peu ou depuis fort longtemps, cela n'a pas d'importance. C'est un traitement qu'on fait chez soi, approuvé par le corps médical et dont l'efficacité est prouvée par des légions d'attestations. Brochures et renseignements sont envoyés gratis et franco. Ecrivez confidentiellement à : Bemides WOODS, Ltd., 10, Archer Str. (219 F.A.), Londres W1

RE VOIX

SECRETS

Une loi votée récemment par le Sénat — la Chambre avait adopté le projet en une rapide séance — vient d'être promulguée : l'enlèvement d'enfants est, désormais, passible des travaux forcés à perpétuité et si l'enfant est décédé des suites de l'enlèvement (sans même qu'il y ait eu des violences), c'est la peine de mort.

La morale, par cette loi, a déjà enregistré un résultat.

Mais notre exigence demeure ; elle n'est pas encore totalement satisfaite.

En le disant, nous sommes certains d'interpréter la volonté de tous les braves gens.

Pour le crime d'entre les crimes, celui qui frappe au cœur les pères et les mères, qui s'attaque à de petits êtres sans défense, qui n'a d'autre mobile que le plus vil des chantages, on voudrait ressusciter le supplice.

L'esprit cherche une répression implacable, à la fois pour châtier les plus misérables des criminels et pour empêcher, par une intimidation exemplaire, le renouvellement de semblables forfaits.

Nous sommes enclins à la pitié. Nous connaissons la vertu du pardon et nous savons qu'il est nécessaire de comprendre certaines défaillances, d'excuser parfois les égarements de la douleur, de la misère. Nous sommes les partisans d'une justice tempérée par l'humaine pitié.

Mais pour les voleurs d'enfants, la pitié n'est que sacrilège. Pour ces monstres, la conscience indignée exige, par une règle automatique et sans exceptions, quel que soit le sort de leur petite victime, le châtement suprême.

tés de toilette qui précèdent l'arrivée du condamné au pied de la guilotine.

On rappelait à ce sujet le mot d'un vieux procureur de province qui, tout tremblant d'émotion, avait dû annoncer à un condamné à mort la fatale nouvelle du rejet du pourvoi.

— Du courage, il faut expier.
— Mais, je suis innocent, je vous le jure, c'est un scandale, se mit à hurler le condamné !

Alors, plus tremblant encore, le vieux procureur, qui cherchait à calmer l'homme dont la tête allait tomber, se pencha vers le condamné, et lui tapotant l'épaule :

— Allons ! allons ! Soyez sage ! Ça va s'arranger...

C'est M. Deibler qui « opéra », comme d'habitude boulevard Arago et c'est lui qui vint, au cimetière d'Ivry, livrer le corps décapité.

Il fit le trajet, du boulevard Arago à Ivry, à l'intérieur du sombre fourgon, assis sur la malle d'osier.

Le corps de Mahieu n'ayant pas été réclamé par la famille, on assista à un simulacre d'inhumation.

Le frère cercueil de bois blanc, où le supplicié fut transféré, fut placé dans le fourgon de la Faculté de médecine et, dans la fosse réglementaire, on ne versa que le fond du panier, un peu de sciure rougie de sang.

La mise en page de ce numéro est de Pierre LAGARRIGUE.

HONORAIRE

« fantaisiste, que tu étais parti visiter les côtes bretonnes, puis que c'était ton point terminus. Mais quand tu es parti, cela faisait déjà longtemps que tu avais des façons arrogantes envers moi... Qu'est-ce que tu veux ? On ne peut pas en aimer deux à la fois ; il faut une tête de turc et c'est moi qui suis la victime. S'aimer comme l'on s'aime aimé et me faire ce que tu me fais !... Tu as une façon d'agir qui n'est pas très propre, je le croyais plus intelligent... Tu as été grisé par ses belles paroles. Elle s'est vantée qu'elle voudrait trouver quelqu'un pour l'engraisser. De la façon dont tu agis, tu n'es pas beaucoup à respecter, car tu aimes bien le ragoût et la viande à tout le monde (sic). L'amour vicieux et dégoûtant, c'est ton genre de vie. Tu m'as déjà fait bien des choses dans douze années que l'on se fréquente ; je devrais y être habituée... Tu oublies les bons moments que nous avons passés ensemble : cela s'efface, mais ne s'oublie pas.

« Je t'embrasse bien, quand même... »

Cette première lettre était une tentative de reprise. L'échec avait été complet. M. Dubois manifestant sa volonté de ne plus être qu'un propriétaire ; fini, le métier d'amant.

Fin ? On allait bien voir, pensa dans sa colère lucide, Mme Berdoz.

Car douze années d'amour avec son propriétaire sous l'œil du mari, ça ne se liquidait pas d'un trait de plume. Sourd aux appels du cœur, aux cris de tendresses, à l'évocation du passé et des « fantaisies » (?) qu'il exigeait, M. Dubois le serait-il également aux menaces ?

La seconde lettre lue par M^r Loche était nettement menaçante.

« ...Tu crois, sans doute, vieux cochon, que j'ignore la durée de ton voyage avec la dégoûtante, qui a dit à tous ceux qui voulaient l'entendre que c'était ton porte-monnaie qui l'attirait. Toi qui voulais qu'on l'appelle : « Monsieur Dubois », pauvre c... ! T'abaisser à prendre une boniche, c'est bien ton genre, car c'est une vicieuse comme toi ; vous êtes bien accouplés.

« Aujourd'hui, tu la nourris et quand tu étais ici, c'est moi qui te nourrissais à la sueur de mon front. Tu lui as offert des parties de plaisir... Je sais tout et Eugène encore davantage vis-à-vis de nous deux... »

A son banc, Mme Berdoz s'efforçait de masquer par une agitation frémissante sa confusion. La rose blanche dont s'ornaient son chapeau noir suivait les oscillations. Quant au mari, il était évidemment un peu gêné.

« ...Monsieur Berdoz, j'ironisa M^r Loche, ne se contenta pas du titre de cocu honoraire. Il veut toucher, pour le passé, un jeton de présence... »



Deux poules survinrent, l'une était jeune, et l'autre moins, ce fut la cause du conflit.

Mais cinq mille francs c'était peut-être beaucoup. Le tribunal l'a pensé puisque non seulement il a débouté l'infirmière et son époux qui avait eu le toupet d'autoriser un pareil procès, mais encore, faisant droit à la demande reconventionnelle de Mlle Yvonne, il les a condamnés à 500 francs pour leur abusive réclamation.

Jean MORIERES.

ADMINISTRATION - RÉDACTION - ABONNEMENTS

3, RUE DE GRENELLE - PARIS (VI^e)

TÉLÉPHONE : LITRÉ 46-17 FRANCE ET COLONIES 1 an 6 mois
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DÉTEC-PARIS ÉTRANGER (TARIF A) 85. » 45. »
COMPTÉ CHEQUE POSTAL : N° 1298-37 ÉTRANGER (TARIF B) 100. » 55. »

Tous les règlements de comptes et abonnements doivent être établis à l'ordre et au seul nom de "DéTECTIVE"

Tout va très bien...

nous dit le Directeur des Etablissements Paris-Ameublement. Oui, tout va très bien, grâce aux dispositions que nous avons prises pour enrayer la hausse. Notre volume d'affaires a doublé et de ce fait, nous pouvons non seulement conserver les anciens prix mais les réduire assez sensiblement.

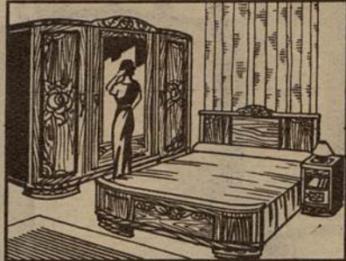
la Preuve :

CETTE CHAMBRE

en chêne massif ciré, méché, patiné, armoire bombée 3 portes ouvrantes grande glace Saint-Gobain, lit bombé 140 de large, table de chevet moderne, dessus marbre.

EST VENDUE COMPLÈTE

1080 frs



Gratuitement

et sans engagement pour vous, vous recevrez le dernier catalogue-album en retournant le BON ci-contre.

Pub. OPTA

Grandes facilités de paiement. Livraison gratuite dans toute la France. Voyage remboursé. Tous bons du Trésor et de crédit acceptés. Garantie sur bulletin et superbe cadeau.

PARIS-AMEUBLEMENT
52 AVENUE D'ORLÉANS TÉLÉPHONE
PARIS - MÉTRO MOUTON-DUVERNET SÉGUR 86-46



SEINS développés, raffermissés, reconstitués, SALIÈRES comblées par les Pilules Orientales

Seul moyen pour la femme d'acquiescer, de conserver ou de recouvrer la BEAUTÉ DE LA POITRINE. Toujours bienfaisantes pour la santé elles conviennent aussi bien à la jeune fille qu'à la femme adulte.

Plus de 50 ans de succès ont popularisé les

PILULES ORIENTALES

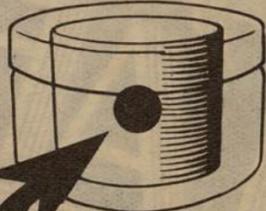
Traitement de deux mois environ, facile à suivre en secret. Flacon avec notice contre remboursement 21 frs. Ecrire à : J. RATHÉ, Plus (Service 72 - J. 45, rue de l'Échiquier, PARIS (10^e). Envoi discret par la poste. A BRUXELLES : Ph^o Delacre. GENEVE : Ph^o des Bergues.

BEAUTÉ - SERVICE

LABORATOIRES G. LEMASSON

inaugure une formule nouvelle qui permet, enfin, à toutes les femmes d'utiliser de véritables produits d'instituts de Beauté pour les soins de leur épiderme et pour un maquillage parfait.

VENTE DU CONTENU SEUL. Rachat des flaconnages aux prix facturés



Parmi ses : CRÈMES — FARDS — ROUGES — POUDRES — LAITS TONIQUES,

voici la CRÈME DE LECITHINE Crème de jour physiologique, merveille du rajeunissement de l'épiderme. 15 gr. 5 fr., plus pot consigné 2 fr. 40 gr. 12 fr. — — — 3 fr.

EXPOSITION ET ESSAIS GRATUITS : W. CUVERVILLE, 25, Av. de l'Opéra Dépositaire exclusif dans Paris

GROS : Laboratoires G. LEMASSON 350, rue Saint-Honoré

N'ACHETEZ QUE CE CONTENU

RÈGLES douloureuses, irrégulières, normalisées par la FANDORINE. CHATELAIN, 2, r. de Valenciennes, Paris. 9 fr.

59^F. GRATUITEMENT!...

Une JUMELLE est offerte à tout acheteur d'une de ces montres : Poche ou bracelet homme, bracelet dame. 59 fr. Mouvement A KUBIS, boîtier chromé GARANTI 5 ANS Envoi contre Remboursement ALTA à BESANÇON Service D Dépôt à Paris : 120, Rue de Rivoli

BLENNORAGIE

Traitement rapide et radical par voie buccale, sans lavages, ni injections. GONEPHAL guérit. Pas de complications, ni rechute. Envoi discret de la cure complète franco contre 62 francs. Rés. gar. ou remb. Lab. O Sourcin 2, rue Richer, Paris (9^e) GONEPHAL NOTICE Fco

MALADIES URINAIRES et des FEMMES

Résultats remarquables, rapides, par traitement nouveau. Facile et discret. (1 à 3 applications). Prostate. Impuissance. Rétrécissement. Blennorragie. Filaments. Métrite. Pertes. Règles douloureuses. Syphilis. Le Dr consulte et répond discrètement lui-même sans attente. INST. BIOLOGIQUE, 59, RUE BOURSALTY, PARIS-17.

AUX FUMEURS

Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de faiblesse du cœur, plus de mauvaise haleine, plus de vos nerfs, éclaircissez votre vue et développez votre force mentale. Que vous fumiez la cigarette, le cigare, la pipe ou que vous prisiez, demandez mon livre, si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis.

Remède WOODS, 10, Archer-Street (219-TAH) Londres W1

VOUS AUREZ TOUS DE BEAUX CHEVEUX

Je possède formule scientifique, souveraine, unique, contre : démaquillages, chute, pellicules, cheveux clairsemés, gras ou secs, etc. et activer repousse. J'évoque "Graje" et Franco "mon livre précieux de vérité et de bienfait, très documenté sur ces affections qui sont exploitées par trop de charlatans. Affectations admirables". — Cela ne vous engage à rien, même après avoir tout essayé, écrivez-moi. Sœur HAYDEE, « Les Bourdettes-Saint-Agne », TOULOUSE.

Docteur SERENO (L'ÉDUCATION SEXUELLE)

CE QU'UNE FEMME DOIT SAVOIR

Neurasthénie, règles, troubles de la menstruation, grossesse extra utérine, union entre parents, complications de la grossesse, maladies génitales, vaginites, déplacement de matrice, salpingite, salpingite ovarite, perles blanches contagieuses, cystite, coecygdine, ménopause, retour d'âge, fibrome, cancer, injections, régime général dans les maladies, régime pour maigrir, conseils médicaux, etc. etc.

Envoi en paquet clos - Franco tous frais. Contre Remboursement de Frs 20 » LIBRAIRIE CRITIQUE 25, Rue de Vanves - PARIS XIV^e



La cuisine où furent trouvés, l'un près du buffet, l'autre, entre la table et la cheminée, les cadavres des époux Domercq.



Degauche à droite: la maison des Domercq, le jardin mixte Domercq-Lartigue, et la maison Lartigue.

L'AFFAIRE LARTIGUE

Le "deus ex-machina" de la tragédie

Et voici la déposition capitale du domestique de Lartigue, de l'ineffable Saint-Guily, pivot du drame, involontaire « deus ex machina » de la tragédie, bouc émissaire chargé de tous les péchés, suscités par cette guérilla de religions parce qu'il est le faible, le docile, l'inopportun, le douteux témoin du crime et le fidèle perroquet des faits qu'il enregistre, sans réflexion, mais non sans discernement.

C'est de lui cet admirable mot, naïf, narquois, ironique, de lui, l'innocent, l'idiot du village, le fada provençal, le « pecc » bearnais :

— Que non, je ne suis pas pecc ! Mon père n'était pas pecc. Je suis plus gourmand que pecc...

Dans sa déposition, le docteur Girma, commis par le juge d'instruction pour examiner l'état mental du bougre, pour déterminer le degré de crédibilité ou de foi que l'on peut accorder à ses déclarations, dit de lui :

— « Saint-Guily est sans instruction, sans culture. Son intelligence est faible. Il paraît avoir un sens développé de l'honnêteté. Il est incapable de dire du mal de personne et d'inventer « toutes histoires ». Il a la réputation d'aimer à boire : il ne s'en cache pas, d'ailleurs. Mais il n'est pas alcoolique. C'est un débile mental, simple d'esprit. Mais « un débile mental ne peut être récusé, parce qu'il garde la faculté de perception ».

Ces explications sont essentielles, confirmées par toute l'attitude de Saint-Guily dans la suite, malgré ses variations momentanées, dans tous les sens où le poussaient les suggestions intéressées.

Le pauvre bougre raconte que, le vendredi soir, il accompagna Lartigue chez les Domercq. Lartigue entra le premier. Lui, sur l'ordre de son patron, resta dans l'étable. Lartigue lui avait dit qu'il allait payer une balle de guano. Lartigue paye, puis il tire les coups de revolver sur les vieux Domercq et les frappe à coups de couteau. Il monte ensuite au premier étage, après avoir laissé ses sabots au pied de l'escalier. En revenant, il jette des papiers dans le feu, accroupi devant le foyer, le dos tourné, à Saint-Guily. Puis il revient vers Saint-Guily et ils repartent par le même chemin, c'est-à-dire par la basse-cour. Lartigue, en arrivant chez lui, se rend au puits. Saint-Guily entre dans la cuisine et mange sa soupe, mais sans appétit : « J'avais peur. » Lartigue rejoint sa mère et Périat quelques instants après et commande à Saint-Guily d'aller se coucher. Il ne se le fait pas dire deux fois. Il ajoute que Lartigue avait, pour s'éclairer, lorsqu'il monta au premier étage d' « Isaac » une lampe Pigeon comme celle qu'il aperçoit sur la table des pièces à conviction. Et il la désigne.

D. — Etes-vous bien sûr que c'est Lartigue que vous avez vu dans la cuisine ?

R. — Oui. J'en suis sûr, comme je suis ici.

D. — Etes-vous bien sûr que c'est Lartigue que vous avez vu tirer des coups de revolver et donner des coups de couteau ?

R. — Oui. Comme je suis ici.

D. — Etes-vous bien sûr que c'est Lartigue qui est monté au premier étage et qui en est descendu, des papiers à la main ?

R. — Oui. Puisque je l'ai vu.

Saint-Guily donne d'autres détails précis, sur la façon dont ils ouvrirent les portes, en entrant et en sortant d' « Isaac ».

D. — Depuis que vous êtes en prison, n'avez-vous pas parlé d'un vol d'osier ?

R. — Je n'en ai pas entendu parler, mais j'ai coupé une fois des osiers avec Lartigue.

D. — Avez-vous aidé Lartigue dans un vol de vin ?

R. — Oui. Parce qu'il avait commandé.

A tel point que l'on conserva, jusqu'au dernier moment, le nom d'Henri Domercq, le fils des victimes, témoin et partie civile, sur la liste des jurés... A tel point que, de récusation en récusation, on en vint à rejeter, les uns après les autres, les noms de tous les jurés, jusqu'aux douze derniers que l'on fut bien forcé d'accepter, bien qu'il y eut, parmi eux, un malade qui nécessita plusieurs suspensions d'audience... Ceci, déjà, en dit assez.

On entendit cinquante-quatre témoins. Beaucoup d'entre eux n'ont qu'un intérêt épisodique et n'apportent au débat qu'une impression de bonne foi partielle — si j'ose dire — pour ou contre l'accusé.

Sahry, le domestique des Domercq, est à la barre. Ce Basque, égaré en Béarn, a besoin d'un interprète.

Il précise que, le soir du crime, avant de quitter la maison « Isaac », il ferma extérieurement, au moyen d'une barre, la porte de l'étable, par où il était sorti. Le lendemain matin, il constata que cette barre avait été enlevée et que la porte de l'étable était ouverte. Quand le crime fut découvert, c'est Sahry lui-même qui demanda à Lartigue de l'aider à ouvrir le portail, au lieu d'entrer par l'étable dans la maison.

Périat, le « jeune homme », témoin capital, raconte que, le vendredi soir, il se rendait chez un voisin, lorsqu'il rencontra Lartigue, qui lui demanda de traire ses vaches le lendemain, pendant son absence. (Si peu versé que je sois dans les travaux champêtres, il m'apparaît que la traite des vaches entre dans la catégorie des travaux faciles, qui ne nécessitent aucune initiative particulière et dont Saint-Guily eût pu lui-même s'occuper...)

Lartigue invita le témoin à s'arrêter chez lui, puis il sortit peu après. Son absence dura environ une demi-heure (et non dix minutes). Saint-Guily rentra peu avant lui à la ferme.

D. — Est-ce qu'un jour, Lartigue ne vous a pas parlé de gants ?

R. — Oui. Un jour, en présence de plusieurs personnes, à propos du crime, il nous a dit que les malfaiteurs, pour ne pas laisser de traces de doigts, mettent des gants. C'est dans la maison des époux Domercq que ce propos fut tenu.

D. — Vous étiez en bons termes avec Lartigue ?

R. — Oui, monsieur le président.

D. — Saint-Guily ne vous a-t-il pas accusé ?

R. — Oui. Et quand on m'a confronté avec lui, je lui ai demandé : « Qui t'a dit de m'accuser ? C'est ton patron ? — Non, m'a-t-il répondu, c'est ma mère. »

D. — Saint-Guily vous a-t-il jamais dit que, s'il avait accusé Lartigue, c'est par peur des gendarmes ?

R. — Non. C'est un bruit qu'on a fait courir, mais il est complètement faux.

D. — Si je pose cette question, c'est parce que Lartigue a déclaré que Saint-Guily avait dit cela à Périat.

Périat n'a pas remarqué que les vêtements de Lartigue fussent en désordre, quand il entra après son absence dans la cuisine où il se trouvait. Mais il a entendu Lartigue et Saint-Guily rentrer en même temps dans la grange et, seul, Saint-Guily apparut le premier, dix minutes avant son patron.

II

Il n'y a pas, dans les annales des assises de Pau, un procès qui ait laissé, dans la mémoire de ceux qui l'instruisirent ou y assistèrent, des traces plus nettes, plus exactes et plus conformes à la réalité des faits, que la seule passion politique et religieuse déforme.

Ces quatre jours de fièvre n'ont pas encore perdu leur actualité. Celui qui, sept ans après, ranime les souvenirs des témoins du drame, s'étonne de les voir passionnés et vibrants, pour une cause perdue ou gagnée d'avance, pour un homme qui se désintéressait totalement du résultat judiciaire de son double crime.

Une prodigieuse insensibilité

Ce n'est pas, en effet, l'un des éléments les moins troublants de cette affaire, que l'inhumaine froideur, la prodigieuse insensibilité de Lartigue, à tous les moments de son calvaire criminel.

Que l'on s'indigne d'un déni de justice, vilipendé, conduit au bagne, assiste à la mort de sa mère, à la mort de sa femme, est séparé de ses enfants et rien ne suscite en lui une réaction sentimentale.

Cet homme calcule, se soumet, en combinant son intérêt immédiat. Il ricane. Il est glacé intérieurement et extérieurement. La seule réaction que l'on constate, que j'ai constatée moi-même, c'est une implacable haine, contre ceux qui l'ont convaincu de sa faute et qui ont commandé à sa condamnation : le commissaire Arburu et le procureur général.

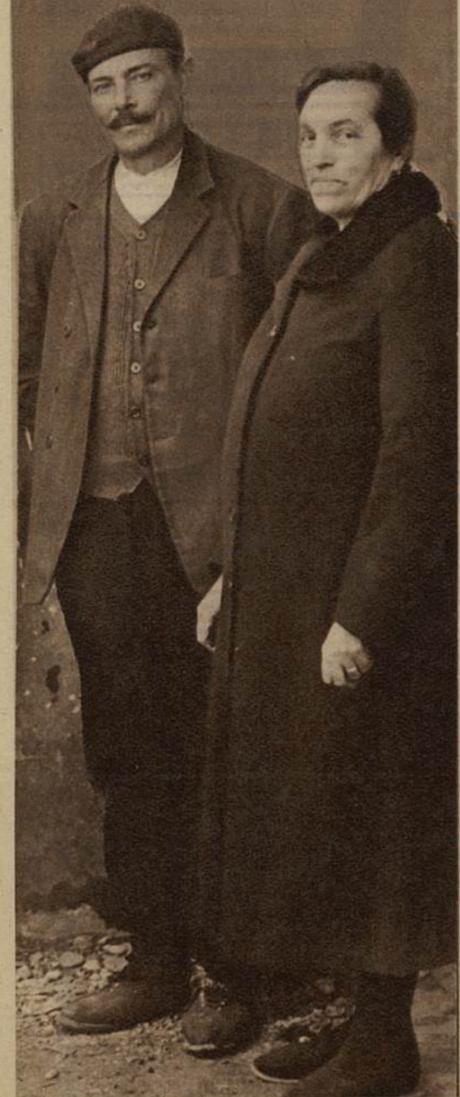
Cette haine, il l'entretient toujours, aujourd'hui plus qu'hier... Une lettre que j'ai lue me l'apprend, dont je dirai plus tard ce qu'elle contenait.

C'est autour de cet homme énigmatique et décourageant, impénétrable et subtil, que, pendant quatre journées de colère, toute l'opinion publique d'une province française montra ses passions partiales.

Au dessus d'eux, douze hommes, attachés, de toute leur volonté, au difficile devoir des jurés, acharnés à mâter le doute, à créer la lumière définitive et parvenant à l'obtenir, en dépit de toutes les embûches.

Il y a sept ans... Tout vit encore. Comme hier. L'affaire Lartigue est plus vivante, en Béarn, que l'affaire Stavisky.

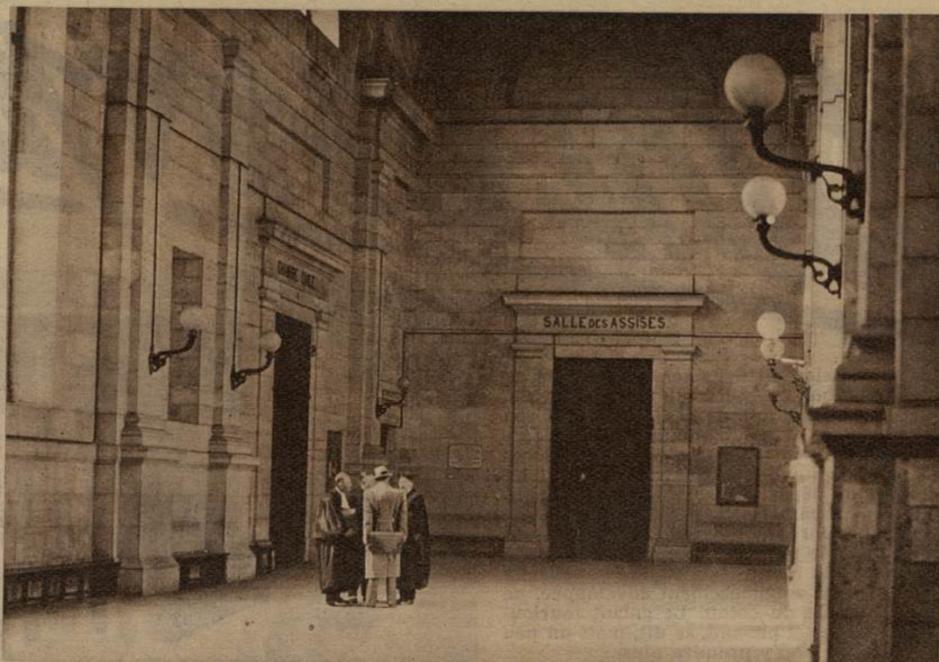
Pendant neuf mois, la presse régionale et locale avait envenimé l'affaire, de part et d'autre. L'excès abolissait le libre arbitre. Ceux, qui assistèrent aux assises et y participèrent, venaient à ce jugement définitif d'un homme, qui était peut-être un assassin, peut-être un innocent, comme à une réunion publique. L'antagonisme religieux et politique obnubilait les consciences.



Le fils Henri Domercq et sa femme.



Sahry, le domestique des Domercq précisa qu'il avait bien fermé la porte de l'étable.



Il n'y a pas dans les annales des assises du Palais de Justice de Pau un procès qui ait été autant enfiévré par les passions politique et religieuse.



Le Jury, que présidait M. Célestin Meret, rendit un verdict incompréhensible.

D. — Le jour ou la nuit ?
 R. — A huit heures du soir. On a fini à dix heures.
 D. — Avez-vous vu, sur la table de la salle à manger, une bouteille de byrrh et trois verres ?
 R. — Non.
 D. — Pourquoi, le lendemain du crime, n'avez-vous pas voulu vous rendre sur les lieux du crime, avec la foule ?
 R. — Je n'avais rien à y faire. J'avais vu comment c'était fait.
 D. — A un moment donné, avez-vous accusé un autre que Lartigue ?
 R. — Non. Je n'ai accusé que Lartigue, parce que je l'ai vu de mes yeux.
 D. — Mais, avant que Lartigue ne fût compromis, n'avez-vous pas été interrogé ?
 R. — Oui. A Bellocq et à Puyoo, le lendemain de l'enterrement.
 D. — Avez-vous parlé de Périat au commissaire ?
 R. — J'ai toujours dit qu'il n'y était pas.
 D. — Vous a-t-on menacé et frappé à la gendarmerie ?
 R. — On ne m'a jamais rien fait.
 Et cette ultime question du chef des jurés :

— Saint-Guily a-t-il dit, à d'autres personnes qu'à l'accusé, qu'il avait accusé Lartigue par crainte des gendarmes ?
 R. — Je ne l'ai jamais dit à personne.
 M^e Delattre. — Il y a des témoins qui viendront affirmer le contraire sous la foi du serment.
 L'homme est là, tout seul, près des tables où s'entassaient les débris sanglants, les pièces accusatrices. Devant lui, des hommes rouges qu'il ne connaît pas, qu'il redoute et dont il ignore la puissance lui parlent doucement, lentement. A côté de lui, un brave le seul avec qui il soit en communion. Il parle sa langue, il l'interroge comme un ami. Saint-Guily a confiance. Il parle. Il dit ce qu'il peut dire. Mais, plus loin, trop près de lui encore, c'est Onésime, le « patron », Lartigue, qui le regarde, impénétrable, incompréhensible, lointain, détaché, indifférent. De chaque côté d'Onésime, des gendarmes qui « rigolent » silencieusement. « Sacré La Suite !... »

De l'autre côté de Lartigue, des messieurs qui écoutent, silencieusement, ce que lui, Saint-Guily, raconte. Derrière lui, des hommes encore, tout noirs. L'un est rasé, l'autre porte une barbe noire et contemple le plafond, en joignant les mains d'un air scandalisé. Le troisième a une belle barbe carrée. Ces barbes-là, il ne les oubliera plus, il ne les oubliera jamais. Saint-Guily est dans un monde inconnu, au milieu d'hommes qui ne sont pas ceux de son village, ceux de son « quartier ». Et tout au fond, derrière, des tas de gens qui font un murmure monotone... Saint-Guily donnerait bien toutes ses chopines du dimanche pour rentrer chez lui, là-haut, sur les hauteurs de Puyoo, où l'attendent les Sintas. Ici, dans cette salle sombre et triste, il se sent perdu, perdu, plus seul que sur les fougères des Landes, dont on lui a dit qu'elles sont immenses, illimitées, infinies...

Le mouvement de curiosité passionnée, dont la foule avait salué l'entrée de Saint-Guily dans le prétoire, s'accroît, lorsqu'on vit le commissaire Arburu prendre place à la barre, face aux jurés.

La déposition du commissaire Arburu

Le commissaire Arburu appartient à la police mobile de Bordeaux, dirigée par le commissaire-chef David, qui y fit toute sa carrière.
 C'est, à l'époque, un jeune homme, d'une extrême habileté, d'une rectitude morale absolue, qui use, à l'égard de tous ceux que ses fonctions lui font connaître, d'une courtoisie souriante ou d'une aimable familiarité, quel que soit leur rang social. Délégué par son chef auprès du juge d'instruction, ce juge d'instruction lui délègue, à son tour, ses pouvoirs d'enquête directe. Le commissaire Arburu met en jeu ses trois quali-

tés cardinales : patience, minutie, subtilité.
 — J'ai fait beaucoup d'enquêtes. Jamais, jusqu'à ce jour, une aussi effroyable affaire ne s'était présentée à moi.
 Il retrace les diverses constatations qu'il put faire, dès le début, avec un souci extrême de détails. Il avoue n'avoir jamais rien vu d'aussi horrible que le spectacle qui se présenta aux enquêteurs, à l'intérieur de la maison « Isaac ».
 Pièce par pièce, il conduit les jurés et la Cour dans cette visite de la ferme Domercq. Il décrit méticuleusement tous les détails : les cendres du foyer, la lampe Pigeon, les assiettes, les trois verres, la bouteille de Byrrh, les armoires fouillées, la chambre en désordre, les empreintes, le trou dans le mur, le sang sur la table, sur le sol, partout éclaboussé.

Le malfaiteur a dû agir seul car, pour fouiller la boîte de métal où se trouvait l'argent, il dut poser la petite lampe sur l'une des étagères de l'armoire, laissant, contre l'étagère supérieure, une trace fraîche de fumée.

Il dit comment on parvint à connaître l'heure du crime, délimitée entre 18 h. 30 et 18 h. 45, qui permit de contrôler les emplois du temps de tous les voisins. Il rappelle les différentes pistes suivies : les nomades, Sahry, etc... Il conte les recherches chez les domestiques, chez les débiteurs des victimes, les battus pour retrouver d'hypothétiques bandits de passage. Il avoue la vanité de toutes ces recherches.

Il est amené, par l'élimination successive de toutes les autres pistes, à placer ses recherches définitives dans le cercle restreint des voisins directs du quartier Lanmouche.

Il retrace la scène de la découverte du crime par Sahry et Lartigue.
 Des constatations qu'il fait à l'extérieur de la maison, il conclut que l'assassin n'a pu venir que par un petit passage — où nulle

trace ne fut relevée — ou bien par la cour de la maison de Lartigue, le premier voisin. Il se renseigne sur ce voisin. Il apprend que, déjà, des vols de vin ont été commis au chais Saint-Macary et que ces vols ne pourraient avoir été logiquement commis que par Lartigue. Il apprend le peu de confiance que les époux Domercq avaient en leur voisin, les marques antipathiques de son caractère. Il observe l'homme. Il remarque qu'il n'a pas quitté un seul instant les enquêteurs, passionné, semble-t-il, par les recherches. Le jour de l'enterrement des victimes, sa pâleur excessive, ses sourires contraints, son attitude, ses propos hasardeux au cours du traditionnel repas funéraire, tout l'intrigue.

Il ajoute cette étonnante précision : « Mais, monsieur le commissaire, je vais vous donner une indication pour votre enquête : les époux Domercq, très méfiants, n'auraient jamais ouvert leur porte, la nuit tombée. »

Or, c'est précisément à Lartigue que, par deux fois, les victimes refusèrent d'ouvrir leur porte ! Et toujours à la même heure : 18 h. 30, à la nuit tombée...

Puis, c'est la recherche des armes du crime, la conversation avec Lartigue :
 — Vous avez un revolver automatique ?
 — Oui, monsieur.
 — Où est-il ?
 — Je vais le chercher.
 Lartigue court à sa chambre et revient

Mais la déposition capitale de l'affaire fut celle de l'ineffable Saint-Guily, un pauvre bougre chargé de tous les péchés parce qu'il était le faible et l'inopportum témoin.

avec un revolver chargé, qui n'avait pas tiré depuis six ans...
 — Vous n'en avez pas un autre ?
 — Je ne l'ai plus. Je l'ai donné à mon frère, capitaine au Maroc.
 Ce frère, le commissaire Arburu rappelle ses hésitations, ses contradictions, ses obscurités...
 Il trouve, chez Lartigue, la balle « sœur » de celle qui servit à commettre le crime.
 Cette constatation lui donne la conviction qu'il attendait, après avoir réuni tout un faisceau de présomptions, après tant de coïncidences étranges :
 — Lartigue n'a pas avoué. Mais, comme je l'y invitais, il n'a répondu que ceci : « Il n'y a pas de circonstances atténuantes dans cette affaire. »
 On avait considéré, jusqu'alors, le domestique Saint-Guily comme un témoin sans importance, sans intérêt surtout. Mais le réseau des faits, resserré autour de Lartigue, entraînait l'audition de son valet de ferme.
 La déposition de Saint-Guily fut révélatrice. Interrogé à propos d'un vol de vin et d'osier, il avoue, avec des réticences d'abord, puis complètement. Il avoue avoir été témoin du crime.
 Il refait son récit. Tous les détails qu'il donne sont vérifiés.
 Le témoignage du commissaire Arburu est terminé.
 Après le réquisitoire et les plaidoiries, le jury rend son verdict, le 30 novembre, à minuit. Lartigue est condamné à quinze ans de travaux forcés.
 Verdict incompréhensible pour un forfait aussi monstrueux et qui prouve, à lui seul, que les douze paysans béarnais étaient loin d'être convaincus de la culpabilité de l'homme qu'on leur offrait. L'affaire Lartigue ne faisait que commencer.

(A suivre.)
 Henry MERCADIER.

Henry MERCADIER.



Attention à vos poches!

Escroquerie aux militaires (1)

Les jeunes soldats permissionnaires qui traversent Paris pour rejoindre leur garnison sont très fréquemment victimes des filous infestant les gares.

Généralement, les « pioupious » désœuvrés arrivent à la station de départ bien avant l'heure requise. Ils trompent leur impatience en se promenant sur les quais ou dans le hall tumultueux. Et, souvent, ils vont et viennent solitairement parmi la foule. Malheur à l'homme seul! comme dit un millénaire adage. C'est sur lui que « l'escroc aux militaires » jette son dévolu. Après avoir relevé sur le col de sa future victime le matricule du régiment, le bon apôtre demande benoîtement au gars sans méfiance :

— N'êtes-vous pas de tel régiment?

— Si, monsieur.

— Heureuse coïncidence! Vous connaissez probablement un de mes amis, nommé Mercadet : le « tampon » de votre colonel.

Il va sans dire que Mercadet est aussi inconnu du jeune soldat que du filou lui-même. Mais celui-ci s'empresse d'enchaîner :

— Madame la Colonelle avait chargé Mercadet de lui faire réparer ses boucles d'oreilles à Paris. Il m'avait repassé la consigne et j'avais pris rendez-vous avec lui à la gare pour lui remettre les précieux bijoux revenus de chez mon bijoutier.

La mensongère histoire ne manque pas d'intéresser le militaire, trop heureux d'ailleurs de proposer :

— Ben! Si Mercadet n'arrive pas, je demanderai pas mieux de porter moi-même les « diams » de la Colonelle...

Dès lors, la dupe est prise au piège. En guise de remerciement, son interlocuteur lui offre une « tournée » au buffet ou dans un café voisin de la gare. Puis, feignant de se souvenir tout à coup qu'il a un paquet à retirer de la consigne, il prie son compagnon de l'attendre un moment. Il revient, en effet, au bout de quelques minutes, en se donnant l'air d'être affairé et en brandissant un billet de cinq cents ou de mille francs :

— Tu n'aurais pas de monnaie, dit-il au militaire. J'ai vingt francs d'octroi à payer pour retirer mon colis de la consigne, mais l'employé ne peut me faire l'appoint que sur cent francs...

Il n'est pas rare qu'un soldat revenant

(1) Voir le dernier numéro de *Détective*.

de permission ait dans son portefeuille un petit viatique en billets de banque. Le soldat prête donc une de ces coupures à son compagnon. Il est d'autant plus en confiance qu'il tient pour une garantie le dépôt de bijoux qui lui a été remis. Pourtant, l'heure du départ approche sans que l'obligé ne réapparaisse. Une vague inquiétude s'insinue alors dans l'esprit du jeune militaire. Elle le pousse à contrôler le contenu du prétendu écrin destiné à la colonelle. La petite boîte, soigneusement enveloppée, ne contient que du coton. Le galant tourlourou, indigné et pénaud, se dit, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus...

Coup du crachat

Que de fois ce pernicieux stratagème a permis aux filous de s'approprier un facile butin!

Le malfaiteur « repère » quelque voyageur ou passant, porteur d'une valise. Il suit la victime, lui crache dans le dos, l'interpelle avec discrétion et prévenance :

— Monsieur, excusez-moi de vous importuner. Mais je crois devoir vous signaler que vos vêtements sont maculés d'une viscosité répugnante...

L'obligé s'empresse de poser son bagage par terre pour « tomber » la veste ou le pardessus, se disposant à nettoyer l'endroit sali. L'interlocuteur, redoublant d'amabilité, l'aide à réparer le dégât. Il a justement dans la poche, un chiffon providentiel. Tandis que la victime tient le vêtement maculé; l'autre frotte activement le tissu. Ce faisant, il se place de manière à masquer la valise abandonnée sur le trottoir. Pendant ce temps-là, un complice s'approche, frôle les deux hommes préoccupés, emporte le bagage, à la faveur de l'inattention de la victime.

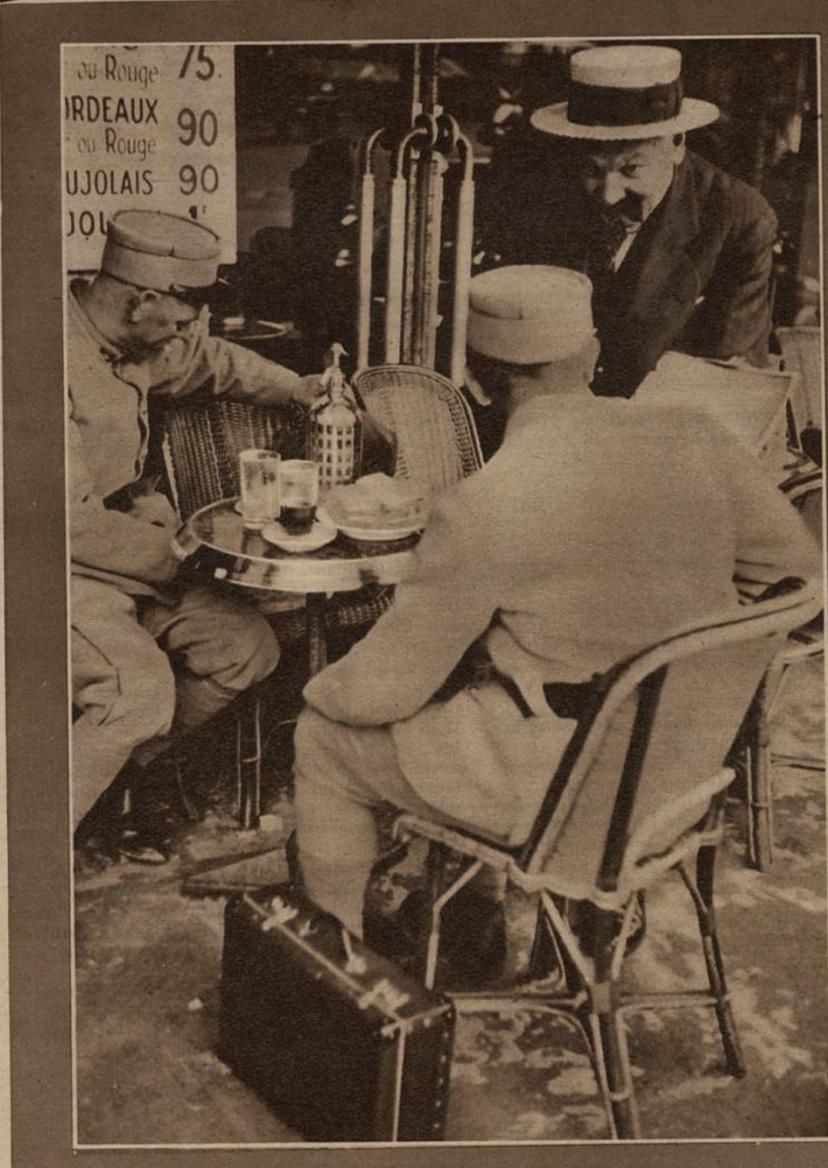
Au moment de reprendre son chemin, celle-ci constate le méfait avec un saisissement mêlé d'indignation, que son obligé compagne feint de partager très sincèrement.

— Décidément, dit le faux moine, vous n'avez pas de chance aujourd'hui. Malheureusement, mon pauvre monsieur, je ne puis, cette fois, que vous donner le conseil de vous adresser au commissariat...

Coup de la graisse

Nombre de naïfs désœuvrés, amateurs de parties de cartes, ont à se méfier d'un autre genre de néfastes spécialistes : les *graisseurs*, tricheurs professionnels qui passent les cartes à leurs partenaires avec une telle dextérité que celles-là paraissent enduites d'une graisse fort glissante.

Ces crapuleux individus ont généralement pour fief les gares et les tripots louches qui les avoisinent.



Soit à l'arrivée, soit au départ, le chef de bande guette sa proie près des issues de la gare. Il prend tel ou tel prétexte pour adresser la parole à sa victime. Il s'ingénie à faire durer la conversation, au cours de laquelle il parvient fort adroitement à savoir d'où vient son interlocuteur ou pour quelle destination il a pris son billet de transport. Puis :

— Je vous ai fort importuné, monsieur. Veuillez me permettre, en retour de votre amabilité, de vous offrir une consommation.

Très fréquemment la courtoise invitation est acceptée.

A ce moment, le compère qui a noté le nom de la ville où habite le voyageur, entre comme par hasard dans le bistrot. Entre temps, il s'est créé des relations dans ladite ville, grâce au Bottin...

— Tiens ! s'exclame avec la surprise la mieux jouée le compagnon du provincial, voilà une bien curieuse coïncidence. L'ami que voici est justement de votre pays.

De fait, le nouveau venu cite des noms fort bien connus de la dupe. Voilà donc celle-ci pleinement en confiance. Mais cependant que la conversation roule sur la petite ville chère aux deux nouveaux amis, celui qui ne la connaît que d'après le Bottin se prend d'un vif intérêt pour la partie de cartes jouée par les voisins. D'un mot à l'autre, il parvient à se faire inviter par ces partenaires. Il joue. Il gagne. Autant de parties successives; autant de coups de chance !...

— Décidément, je suis en veine, jubile-t-il en s'adressant au provincial émerveillé. Voulez-vous que je joue pour vous, mon cher compatriote ?

Que l'autre cède ou refuse, le filou exécute sa machiavélique proposition. La complicité des autres aidant encore, il gagne la nouvelle partie; et il remet la recette à son naïf compagnon qui, après un débat plus courtois que sincère, finit par accepter l'aubaine. Mais, par échange de bons procédés, celui-là ne peut plus guère faire autrement que de s'engager à son tour dans la partie, pour seconder son prétendu compatriote. Il gagne également plusieurs manches. La passion du jeu fait taire sa prudence. Il mise de plus en plus, jusqu'à engager tout ce qu'il a en poche. Alors : brusque déveine ! Il perd coup sur coup.

Il est dépouillé de tout son avoir — quelquefois même, de sa montre ou de sa bague chevalière. Le coup de la graisse est joué!...

Vol à l'américaine

Les victimes sont également fort nombreuses parmi les nouveaux débarqués qui ont affaire aux voleurs à l'américaine. Ces malfaiteurs exercent de diverses manières leurs astucieuses pratiques; mais leurs multiples procédés ne sont généralement que les variantes d'une méthode type.

Les champs d'action de ces crapuleuses équipes sont toujours des établissements où les filous savent rencontrer des riches « gogos ». Ils s'installent dans les bars, les cafés, les hôtels de luxe, parlant à haute voix de quelque mirobolante affaire, à côté du consommateur ou du client dont ils ont « repéré » le portefeuille bien garni. Il fut un temps où les dupes étaient surtout choisies parmi les richissimes Américains, d'où le nom de l'escroquerie.

Le chef de la bande d'escrocs dirige la conversation,

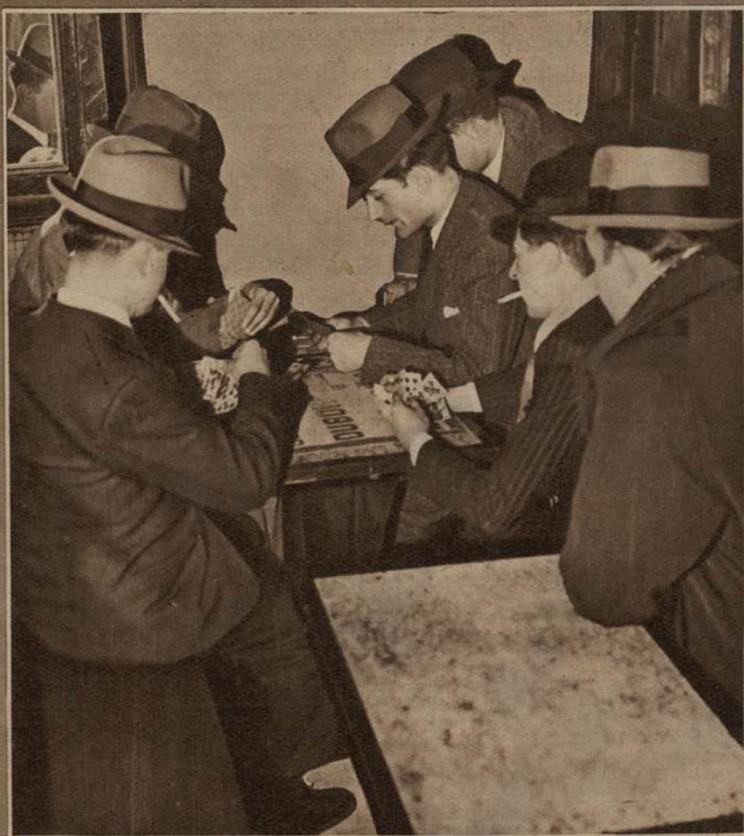
— Si je trouvais seulement quinze ou vingt mille francs pour compléter la somme dont je dispose, l'affaire dont j'ai le tuyau pourrait très facilement être mise sur pied et rapporter des bénéfices pharamineux.

Le riche voyageur tend l'oreille, manifeste un vif intérêt pour la « combine » exposée à la table d'à-côté, puis il finit par prendre part à la conversation. Bientôt, il « marchera » en plein dans la duperie, proposera de participer à la constitution du capital nécessaire au lancement de l'ingénieuse idée. La « société » est fondée sur-le-champ. On réunit dans le portefeuille d'un des filous les participations financières des associés et on remet, par déférence, le précieux dépôt aux mains du fastueux étranger ou du riche provincial. Puis, on prend rendez-vous pour le lendemain, afin de mettre tout à fait au point l'organisation de l'affaire.

Mais la dupe attendra en vain ses nouveaux amis. Alors, elle sera prise d'amers soupçons, ouvrira le portefeuille contenant le prétendu capital de l'association et constatera que celui-ci n'est constitué que de débris de papiers !

(A suivre.)

Marcel CHARLES.



SANTÉ



ÉCONOMIE

Les docteurs affirment que le tiers des maladies connues sont aggravées ou causées par l'eau calcaire.

Les innombrables dépôts de tartres, épais, jaunâtres, que nous trouvons au fond de nos casseroles, nous préviennent de l'effet de l'eau ordinaire, qui imprègne de calcaire toutes nos boissons et notre nourriture, et produit :

LES RHUMATISMES, L'ARTHRITE, L'INDIGESTION, LA CONSTIPATION, L'ARTÉRIOSCLÉROSE, LES CALCULS, LE GOÛTRE, LES MALADIES DES REINS.

De plus l'eau calcaire, employée pour la toilette, dessèche et abîme la peau et les cheveux.

C'est le plus grand ennemi de votre beauté.

Protégez-vous, guérissez-vous en n'employant que de l'eau adoucie, complètement débarrassée de ses sels calcaires par

L'ADOUCISSEUR D'EAU TETTbro

qui dure toujours et rattrape vite son prix d'achat par les économies réalisées en employant l'eau adoucie.

PRIX IMPOSÉ : 125 francs

Adressez toutes commandes à : **TETTbro, 1, rue Lord-Byron**

9/10 PERSONNES SUR
perdent volontairement leurs cheveux
SEUL le **PEIGNE IRRADIANT DU DOCTEUR LECUR**

(Breveté S. G. D. G.)

Arrête les Chutes les plus rebelles, triple la durée des Ondulations

Exposé quelques instants à la lumière solaire ou artificielle, le peigne irradiant emmagasine les rayons lumineux qu'il restitue immédiatement, et chaque fois, par la pointe de ses dents, en ondes bienfaisantes, dans le plus profond des cellules du cuir chevelu.

Vous pouvez contrôler vous-même les propriétés irradiantes de ce peigne breveté en vous livrant à l'expérience très simple indiquée sur notre notice accompagnant ce peigne.

Envoi GRATUIT de la notice explicative. — Le Peigne, franco contre mandat ou timbres. Fr. 18,» contre remboursement. Fr. 20,»

Distributeur pour le monde entier : Laboratoires C. M. P., 189, rue du Temple, PARIS (3^e)
Agents demandés dans tous pays.

LE PEIGNE QUI CAPTE LE SOLEIL

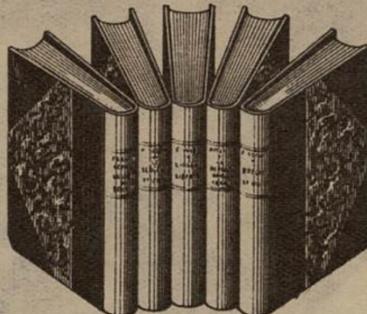
Pour la Publicité : **M^{me} H. DELLONG**
1, rue Lord-Byron Balzac 12.00

TONIQUE - RECONSTITUANT

BYRRON

VIN NATUREL

Un cadeau de DÉTECTIVE à ses lecteurs



CHOISISSEZ dans la liste ci-contre 5 volumes reliés QUE VOUS RECEVREZ contre 30 francs

La reliure — Le port à domicile vous sont offerts par **DÉTECTIVE**

Bulletin de commande

à adresser à PRESSE et PROPAGANDE

Veuillez m'adresser franco contre trente francs, que vous trouverez ci-joint (1) en chèque, chèque postal ou mandat, les cinq volumes reliés suivants :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Nom et prénoms _____

Domicile _____

Département _____

PRESSE ET PROPAGANDE

1, RUE LORD-BYRON - PARIS (8^e)

Compte chèque postal : 196.486

(1) Rayer les mentions inutiles. Différence de port en sus pour l'étranger.

- H. LAVEDAN : Leur cœur.
M. LEVEL : L'Épouvante.
J. LONDON : L'appel de la forêt.
A. LONDRES : Adieu Cayenne. Au bain. Le chemin de Buenos-Ayres.
A. LOOS : Les hommes préfèrent les blondes. Mais ils épousent les brunes.
Jean LORRAIN : La Maison Philibert.
P. LOUYS : Aphrodite. Archipel. Les aventures du roi Pausole. Les chansons de Bilitis. La Femme et le Pantin.
MAC ORLAN : La Bandera. La tradition de nuit. La cavalière Elsa. Rues secrètes.
L.-P. MARGUERITE : Pensionnat de jeunes filles.
J. MAREZE : L'apprenti gigolo.
MARTET : Dolorès.
A. MAUROIS : Bernard Quesnay ?
SOMERSET-MAUGHAM : L'archipel aux sirènes. L'envoûte. La passe dangereuse. Le sortilège malais.
P. MORAND : 1900. Fermé la nuit.
A. MERCIER : La vengeance de Kâli.
P. MILLE et DEMAISON : La femme et l'homme nu.
P. MORAND : Ouvert la nuit.
S. NORMAND : La maison de laideur et de lézine.
Ch. et H. OMESSA : Anaitis, fille de Carthage.
G. OUDARD : Le désir de l'amour.
J. PEYRE : L'Escadron blanc.
H. PIERHOMME : Le bandit vierge.
M. PORLOCK : Panique.
M. PRÉVOST : L'accordeur aveugle. L'américain. Féminités. Pierre et Thérèse. La princesse d'Erminge.
R. PUJOL : Le resquilleur sentimental.
M. QUERLIN : Les ventres maudits.
RECOULY : Joffre. Le Mémorial de Foch.
P. de RÉGNIER : La vie de Patachon.
ROSNY Aimé : Le fils légitime.
ROSNY Jeune : La courtisane passionnée. La courtisane triomphante.
J.-H. ROSNY Jeune : Les folles passions de Pauline Borghèse.
L. ROUBAUD : Les enfants de Cain.
F. ROZ : La lumière de Paris.
J.-T. SAMAT : Camard Gardian. Sangar taureau.
T. SANDRE : Le corsaire Pellot.
Nicolas SÉGUR : La Chair.
STEVENSON : Les aventures de David Balfour. Catriona. L'île aux trésors. Le reflux.
SAINT-SORNY : L'île d'amour.
G. SOULAGES : Le malheureux petit voyage.
G. SUAREZ : Clemenceau.
TRISTAN BERNARD : Amants et voleurs.
P. VALDAGNE : Ce bon Monsieur Poulgrin.
H. VAN OFFEL : Le tatouage bleu.
C. VAUTEL : L'amour à la parisienne.
H.-G. WELLS : Monsieur Barnstaple chez les Hommes-Dieux. Les roues de la chance. Le trésor dans la forêt.
WILLY : Ginette la rêveuse.
WILLY et COLETTE WILLY : Claudine à l'école. Claudine à Paris. Claudine s'en va.
G. WODEHOUSE : La petite garçonne.
XXX : Bonnes histoires. Histoires de fumoir. Histoires parisiennes. Les nouveaux mémoires de Casanova.

A TITRE DE RÉCLAME pour les lecteurs de "Déetective"



GROSSISSEMENT 8 FOIS

NOUS SACRIFIONS

10.000 JUMELLES A PRISMES

Marque "SIRIUS" déposée

AU PRIX SENSATIONNEL

de **250** fr. au comptant

ou **275** fr. payables 25 fr. par MOIS

Pas même deux fois le prix d'avant-guerre

JUMELLES A PRISMES "STREMBEL"

donnant le maximum de portée, de champ et de clarté, GROSSISSANT 8 FOIS avec étui cuir havane et deux courroies.

N° 10. MODÈLE RÉCLAME, prix exceptionnel : 360 fr.

N° 11. Bonne qualité.	Prix : 400 fr.	Payables 30, 40 ou 50 fr. par MOIS (suivant le modèle choisi)
N° 12. Très bonne qualité	450 fr.	
N° 13. Choix extra.	500 fr.	
MODÈLES AVEC GRANDS OBJECTIFS		
N° 14. Bonne qualité.	550 fr.	Payables 40, 50, 60, 80 ou 100 fr. par MOIS (suivant le modèle choisi)
N° 15. Choix extra.	600 fr.	
N° 16. Grossissant 12 fois.	800 fr.	
N° 17. Grossissant 16 fois.	1.000 fr.	

Au comptant 10 % d'Escompte

Envoi franco sur demande du catalogue général de tous nos articles.

Maison Pierre STREMBEL, LES SABLES-D'OLONNE (Vendée)

FONDÉE EN 1906

COLLECTION **DÉTECTIVE**

DAVID FROME

LE MYSTÈRE DE COLNBROOK

Traduit de l'anglais par E. MICHEL-TYL

Couvertures photographiques de R. PARRY, tirées en quadrichromie. Exemplaires rognés. Présentation de luxe sous cellophane

Chacun de ces volumes **6** fr. Chacun de ces volumes



DETECTIVE

L'AFFAIRE LARTIGUE

**SAINT-GUILY DONT LE TERRIBLE
TÉMOIGNAGE FIT CONDAMNER
SON PATRON, LARTIGUE, EST-IL
CONSCIENT OU IRRESPONSABLE ?
C'EST EN SOMME TOUT LE SECRET
DE " L'AFFAIRE LARTIGUE ".**

(Lire, pages 12 et 13, l'exposé impartial
de l'affaire par **HENRY MERCADIER**)